

L'économie insulaire résiste même si les contraintes s'accroissent

Insee Conjoncture Corse
Bilan économique 2022

n° 44

Juin 2023



**PRÉFET
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'environnement
de l'aménagement
et du logement**



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **Urssaf**


Insee
Mesurer pour comprendre



**PRÉFET
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**



FINANCES PUBLIQUES


BANQUE DE FRANCE
EUROSISTÈME

Coordination

Insee Corse

Résidence du Cardo
Rue des Magnolias
CS 70907
20700 Ajaccio cedex 9

Directrice de la publication

Véronique Daudin

Rédactrice en chef

Déborah Caruso

Rédactrice en chef adjointe

Claude Thomas

Contributeurs

Martine Agostini (DREAL)
Jules Baleyte (INSEE)
Bernard Benitez (BANQUE DE FRANCE)
Déborah Caruso (INSEE)
Marie Geronimi (DRFIP)
Arnaud Luciani (INSEE)
Jérémy Marquis (INSEE)
Marie-Pierre Nicolai (INSEE)
Philippe Pailler (DRAAF, SRISE)
Valérie Torre (DREETS)
Anne-Christine Turck (DREAL)

Bureau de presse

06 83 89 38 90

© Insee 2023

www.insee.fr

Les différentes analyses de ce bilan économique 2022 ont été rédigées par l'Insee ainsi que les partenaires suivants : Dreet, Urssaf, Banque de France, DRFIP 2A, Dreal, Draaf. Nous les remercions vivement de cette précieuse collaboration au service de l'information du public.

Avertissement

La rédaction de ce bilan économique s'échelonne de janvier à mai 2023. Les données analysées sont celles disponibles à la date de rédaction des différents articles. Certaines ont pu légèrement évoluer depuis.

Signes conventionnels utilisés

...	résultat non disponible
///	absence de résultat due à la nature des choses
e	estimation
p	résultat provisoire
r	résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s	résultat non significatif
€	euro
M	million
Md	milliard

Sommaire

Synthèse régionale	7
L'économie insulaire résiste même si les contraintes s'accumulent	
Contexte national	9
Confrontée à la persistance des restrictions sanitaires en Chine et à la guerre en Ukraine, l'économie mondiale a nettement ralenti en 2022	
Emploi salarié	12
En fin d'année 2022, l'emploi insulaire retrouve son rythme de croissance d'avant crise sanitaire	
Chômage et politique de l'emploi	14
Un marché du travail bien orienté en 2022	
Démographie des entreprises	16
La hausse des créations d'entreprises ralentit et les procédures de défaillances reprennent	
Économie des entreprises et des ménages	18
Une économie régionale plutôt résiliente	
Économie des entreprises	20
Chiffre d'affaires et investissement des entreprises demeurent en nette croissance	
Agriculture	22
En 2022, les contraintes s'accumulent pour les agriculteurs corses	
Construction	24
Un bilan annuel mitigé pour le secteur de la construction	
Transports	26
En 2022, le retour des voyageurs se confirme	
Tourisme	28
La Corse regagne son attractivité touristique	
Définitions	31

L'économie insulaire résiste même si les contraintes s'accumulent

L'activité économique se montre résiliente

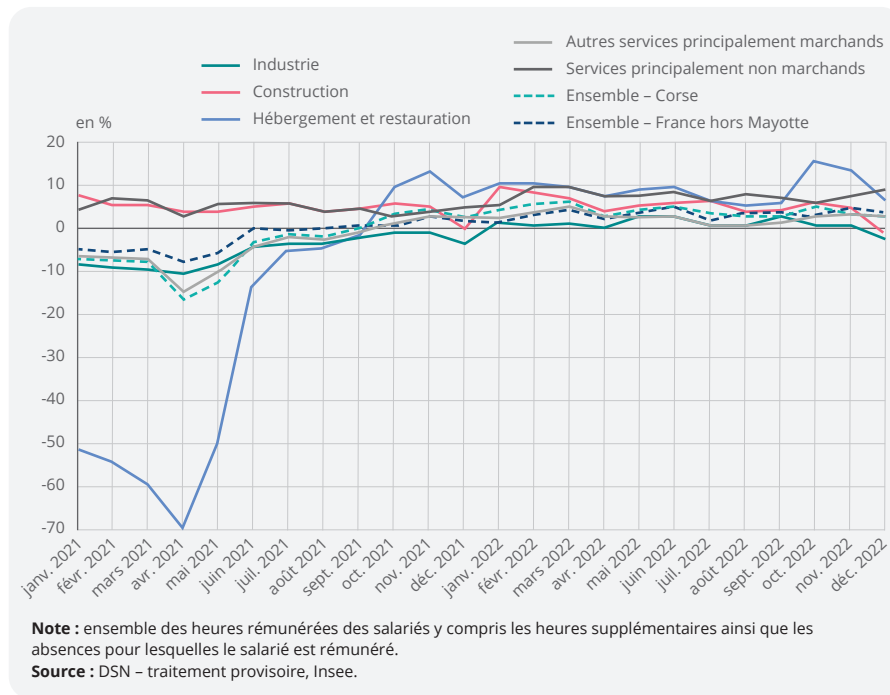
En 2022, au niveau mondial, national et régional, les différents chocs ont provoqué des déséquilibres. La crise sanitaire (Covid-19) est le premier bouleversement qui a impacté l'ensemble des territoires, puis la guerre en Ukraine et les tensions économiques sur les prix qui s'en sont suivies avec pour conséquence une inflation en hausse.

Pour autant, les économies nationale et régionale sont plutôt résilientes. En effet, le PIB au niveau national continue de progresser de 2,6 % en 2022 malgré un ralentissement. En Corse, l'activité économique régionale reste bien orientée. Après deux années au cours desquelles l'avant saison touristique est balayée par les mesures de restrictions de déplacements et de fermetures d'établissements, l'activité régionale retrouve une avant-saison dynamique dès avril 2022. La hausse du nombre d'heures rémunérées atteint alors 3,7 % par rapport au même mois de 2019, 4,4 % en mai et 4,9 % en juin ► **figure 1**. Les services principalement marchands dont l'hébergement-restauration contribuent alors aux deux tiers à la progression régionale ► **figure 2**. L'activité économique insulaire reste excédentaire par rapport à son niveau d'avant crise jusqu'à la fin de l'année dans tous les secteurs, même si une légère inflexion apparaît en fin d'année dans l'industrie (-0,2 % en décembre par rapport à 2019) et la construction (-0,1 %). C'est en arrière-saison, en lien avec une fréquentation touristique plus importante, que l'activité mesurée via les heures rémunérées surpasse le plus son niveau de référence (+5,0 % en octobre).

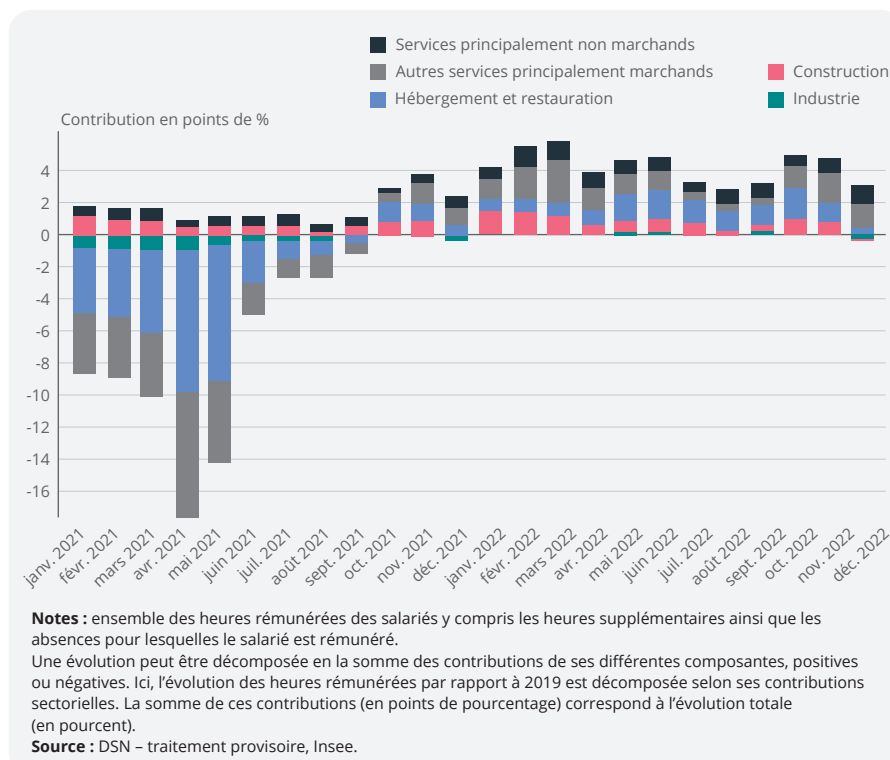
Transports et fréquentation touristique renouent avec leur niveau annuel de 2019

Avec une belle avant-saison estivale et une arrière-saison dynamique, le nombre de passagers hors croisiéristes accueillis au cours de l'année retrouve son niveau d'avant crise. En 2022, 8,3 millions de voyageurs ont transité dans les ports et aéroports de Corse soit un quart de passagers supplémentaires en un an. Le trafic aérien dépasse son niveau

► 1. Évolution des heures rémunérées par rapport au même mois de l'année 2019 par secteur – Corse



► 2. Contributions sectorielles mensuelles à l'évolution des heures rémunérées par rapport au même mois de l'année 2019 – Corse



de 2019 tandis que le maritime, hors croisiéristes, reste légèrement en-deçà. Les compagnies *Low Cost* poursuivent leur progression et les escales de croisières retrouvent leur affluence d'avant crise.

En lien avec l'afflux de voyageurs, l'activité des hébergements touristiques professionnels marchands croît et les chiffres d'affaires excèdent de 10 % ceux de 2019 à l'arrivée du printemps. Ils restent supérieurs à leur niveau d'avant-crise jusqu'en novembre excepté en avril où, par ailleurs, des difficultés de recrutements se font sentir notamment chez les hôteliers.

Avec 10,8 millions de nuitées, la fréquentation touristique dans les hôtels, campings et autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT) atteint un niveau 1,2 % supérieur à celui de 2019. Les résultats des établissements hôteliers demeurent toutefois bridés par un déficit de clientèle provenant de l'étranger au profit des campings. Ces derniers sont les grands gagnants de la saison et demeurent le type d'hébergements marchands le plus plébiscité.

Les chiffres d'affaires des entreprises maintiennent leur progression

En 2022, les entreprises enquêtées par la Banque de France confirment une hausse de leur activité via leurs chiffres d'affaires (+6,5 % en un an). Les chiffres d'affaires déclarés à la Direction régionale des finances publiques (DRFIP) par les entreprises soumises à la TVA, corroborent cette nette augmentation (+14,6 % en un an). Les principaux contributeurs en sont les secteurs du commerce et réparations automobile et de la construction même si la croissance sectorielle la plus importante concerne l'hébergement-restauration. Une hausse des recettes régionales de TVA (+9,5 % en un an) est ainsi observée sur l'ensemble des secteurs d'activité interrogés mais des nuances existent entre eux.

En matière de dépenses d'investissement, la région poursuit un cycle haussier dans l'industrie et la construction dans un objectif de modernisation et de mise aux normes des installations. Dans les filières liées au Tourisme (Hôtellerie-Restauration et transport), les budgets sont réduits après les importantes dépenses réalisées en 2021. En 2022, les encours de crédits

bancaires progressent encore de façon soutenue (+6,6 % par rapport à 2021), portés par les crédits à l'habitat et à l'équipement.

L'emploi et les créations d'entreprises retrouvent un rythme d'avant crise

En un an, l'emploi salarié augmente de 1,8 % et retrouve son rythme de croissance d'avant crise. En fin d'année, la région totalise ainsi 128 300 emplois.

Le secteur de la construction est confronté à une diminution du nombre de mises en chantier et des difficultés persistantes de recrutements. Il confirme néanmoins une croissance de l'emploi continue même en période de crise, et en progression de 1,3 % par rapport à 2021. Dans le tertiaire marchand, l'emploi en fin d'année dépasse de 2,2 % le niveau de 2021. L'hébergement-restauration contribue à l'embellie, tandis que dans le commerce la croissance des effectifs ralentit. L'emploi industriel régional se stabilise malgré une industrie agro-alimentaire qui marque le pas avec une diminution de 2,1 % des effectifs.

Avec 6 090 nouvelles immatriculations, la croissance des créations d'entreprises ralentit. Elle est portée par les micro-entreprises qui représentent 60 % de ces entreprises naissantes. Le secteur des services aux entreprises demeure le plus créateur. De l'autre côté, les défaillances d'entreprises reprennent après une suspension des procédures depuis la période Covid-19 mais demeurent inférieures de moitié à la moyenne sur la période 2010-2020.

L'embellie continue sur le marché de l'emploi

Au 4^e trimestre 2022, la tendance baissière du taux de chômage, amorcée en 2015, se poursuit avec l'accalmie de la crise sanitaire et la bonne tenue de l'activité régionale. Le chômage s'établit à 6,0 % de la population active, un taux historiquement bas.

Le nombre de demandeurs d'emploi atteint son niveau le plus bas depuis le 3^e trimestre 2014 avec 18 890 personnes inscrites à Pôle emploi en catégories ABC. Le recul annuel de 5,5 % s'explique notamment par la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A. De plus, cette évolution favorable

concerne tous les profils. En particulier, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée décroît fortement. Si la tendance demeure positive sur le marché du travail, les dispositifs de politiques de l'emploi sont toujours mobilisés, l'apprentissage se renforce et le contrat engagement jeunes (CEJ) se déploie.

Le marché de la construction en berne

En 2022, les autorisations de construction de logements neufs continuent de progresser en Corse. Elles restent pourtant 4 % en retrait par rapport à leur niveau d'avant crise contrairement au territoire national où elles dépassent de 7 % ce niveau. Les mises en chantier continuent de se replier et demeurent inférieures d'un tiers à celles de 2019 (contre -4 % en France). Le recul des mises en vente de logements neufs amorcé trois ans auparavant se poursuit. De même, les ventes effectives se réorientent à la baisse, d'un tiers en un an, après avoir retrouvé en 2021 leur niveau de 2019. Le stock de logements neufs est le plus faible depuis 2010. Sur ce marché, les logements collectifs restent très majoritaires. Ils représentent 93 % des ventes et leur prix moyen au m² se rétracte de 3 % sur un an.

Le monde agricole réagit face aux contraintes

En 2022, les coûts de production continuent à augmenter et la sécheresse exceptionnelle se présente comme précoce et durable ; ces contraintes affectent l'ensemble des activités agricoles, y compris des cultures jusqu'ici préservées. En dépit de ces aléas, les productions phares de l'île, vins et clémentines, sont abondantes et de qualité. Les viticulteurs comme les agrumiculteurs anticipent les difficultés à venir, implantation de vignes en altitudes pour les uns, diversification par introduction de nouvelles variétés pour les autres. En revanche, Les oliviers et châtaigniers ancestraux souffrent du manque d'eau et les récoltes diminuent. De même, la situation est plus mitigée pour les productions animales, en proie à des difficultés structurelles récurrentes. Si les cheptels et la production laitière demeurent stables pour les caprins, ils se rétractent pour les ovins. ●

Déborah Caruso (Insee)

Confrontée à la persistance des restrictions sanitaires en Chine et à la guerre en Ukraine, l'économie mondiale a nettement ralenti en 2022

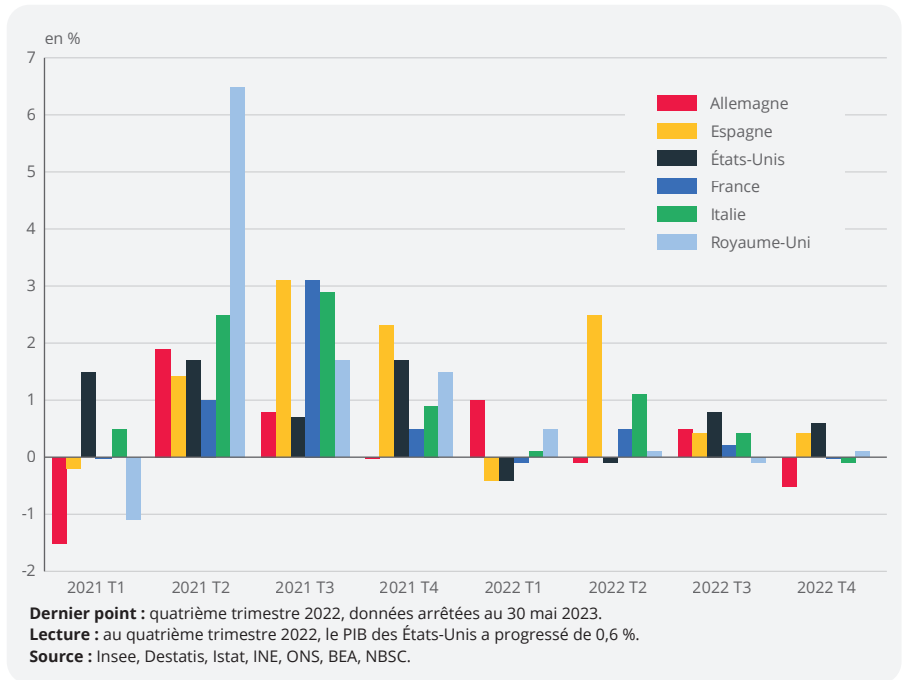
Au cours de l'année 2022, l'économie mondiale a été confrontée à de multiples contraintes, expliquant de fait le fort ralentissement de l'activité au fil des trimestres dans les principales économies ► **figure 1**. En premier lieu, la contrainte sanitaire a continué de peser sur l'activité mondiale : ce fut le cas en Europe au premier trimestre en raison de la vague épidémique liée au variant Omicron, mais aussi et principalement en Chine où, en conséquence de la stratégie « zéro-Covid », des confinements drastiques ont été imposés au cours de l'année, avant la levée complète des restrictions début décembre. De plus, le déclenchement de la guerre en Ukraine, fin février, a accentué le renchérissement des matières premières, notamment énergétiques, et fait craindre de nouvelles difficultés d'approvisionnement en Europe. La production manufacturière européenne a toutefois plutôt résisté au renchérissement des intrants énergétiques, avec un recul concentré sur les branches les plus énérgo-intensives.

Les progressions du PIB enregistrées sur l'ensemble de l'année 2022 (de +1,9 % en Allemagne à +5,5 % en Espagne pour les principales économies européennes, +2,1 % aux États-Unis et +3,0 % en Chine) s'expliquent ainsi en grande partie par les acquis de croissance¹ élevés à la fin 2021, résultant du rattrapage post-covid au cours de l'année 2021.

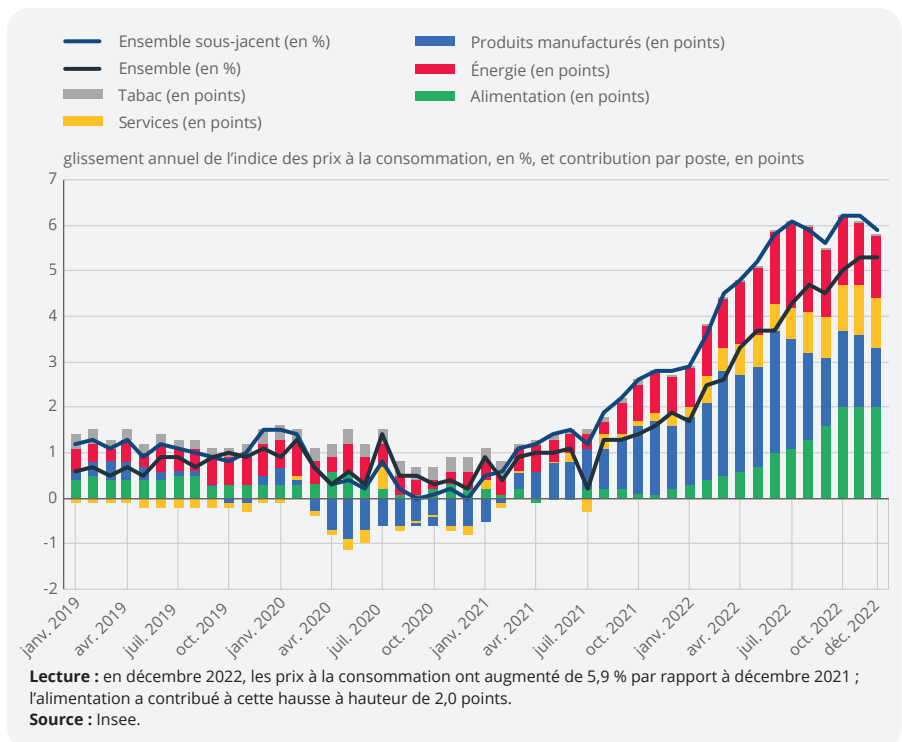
En France, le PIB a augmenté de 2,5 %, après +6,4 % en 2021. Cette croissance ne dépasse l'acquis de croissance à fin 2021 que de 0,4 point : en trimestriel, le niveau du PIB au quatrième trimestre 2022 est à peine supérieur au niveau du quatrième trimestre 2021. Si la production manufacturière a résisté aux difficultés d'approvisionnement et au renchérissement des intrants, avec une activité en hausse de 1,0 % en moyenne sur l'année, celle de la construction,

¹ L'acquis de croissance du PIB pour 2022 fin 2021 correspond au taux de croissance du PIB entre 2021 et 2022 que l'on obtiendrait si le PIB demeurait jusqu'à la fin de l'année 2022 au niveau du dernier trimestre de 2021.

► 1. Variations trimestrielles du PIB dans les principales économies



► 2. Inflation en France et contributions par poste



également soumise à de fortes difficultés de recrutement, a diminué de 0,2 %. En outre, la production d'électricité a été fortement pénalisée par de nombreuses maintenances de centrales nucléaires : l'activité de la branche « énergie, eau, déchets » a ainsi diminué de 10,3 % en 2022 par rapport à 2021, contribuant pour -0,3 point à l'évolution totale de l'activité. Les services marchands, qui étaient restés affectés en 2021 par des restrictions sanitaires, ont bénéficié d'un potentiel de rattrapage important et ont crû de 4,5 % sur l'année.

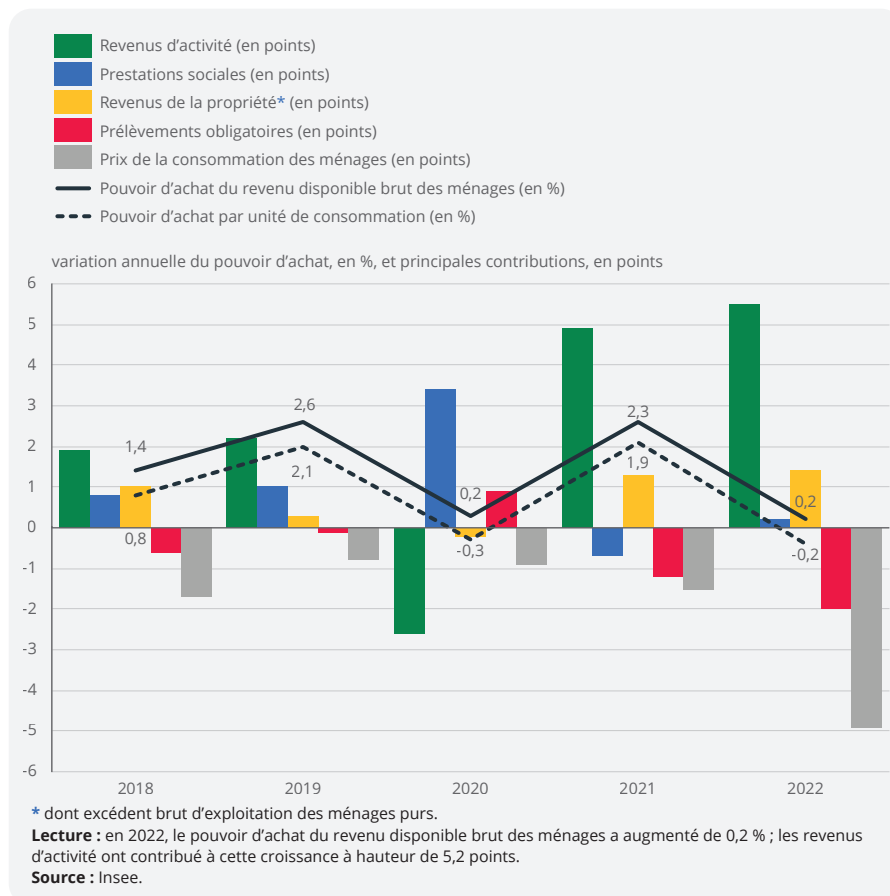
L'inflation, en forte augmentation, a rogné le pouvoir d'achat des ménages

Le contexte géopolitique a ainsi amplifié les tensions inflationnistes déjà présentes en 2021 à la suite de la reprise post-Covid. Les prix ont ainsi atteint en 2022 des niveaux très élevés dans les économies occidentales. L'inflation, en glissement annuel, s'est élevée jusqu'à 9,1 % aux États-Unis (en juin), 11,1 % au Royaume-Uni (en octobre) et 12,6 % en Italie (en novembre). En France, l'inflation se situait à 2,9 % sur un an en janvier 2022, tirée par les prix de l'énergie. Elle s'est progressivement hissée à environ 6 % sur un an en fin d'année, avec une diffusion à l'ensemble des produits de consommation, en particulier alimentaires ► **figure 2**.

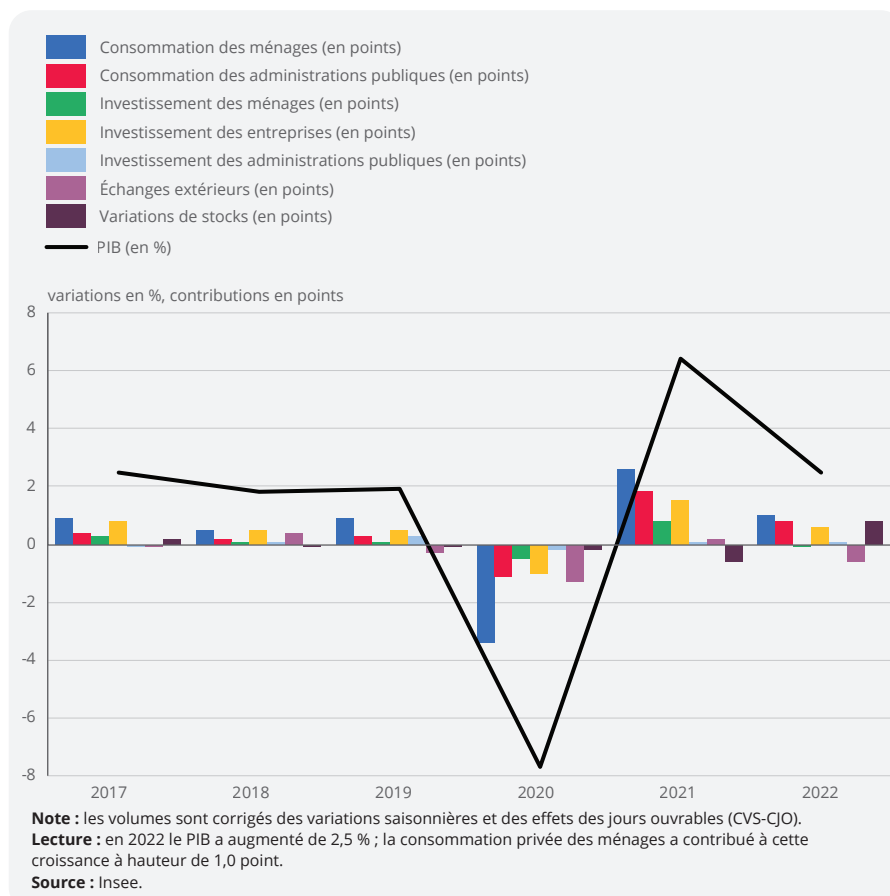
Dans ce contexte de forte inflation, de nombreuses mesures ont été prises, pour en atténuer les effets sur les ménages, en tempérant les hausses de prix (bouclier tarifaire sur le prix du gaz et de l'électricité, remise à la pompe sur les carburants) mais aussi en soutenant leur revenu (revalorisations anticipées de nombreuses prestations, suppression de la redevance audiovisuelle, aide exceptionnelle de rentrée scolaire). Au total, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages a été quasi stable en moyenne 2022, soit +0,2 % ► **figure 3**, après +2,6 % en 2021. Le pouvoir d'achat par unité de consommation, qui tient compte des effets démographiques, a quant à lui légèrement diminué en 2022 (-0,4 %).

Pourtant, l'emploi salarié est resté dynamique et a connu un ralentissement moins marqué que l'activité économique, avec +337 000 emplois en fin d'année 2022 par rapport à la fin d'année 2021 (soit une hausse de 1,3 % entre fin 2021 et fin 2022). L'emploi salarié dépassait ainsi fin décembre 2022 de 4,5 % son niveau d'avant la crise sanitaire, soit près de 1,2 million d'emplois supplémentaires dont un tiers en contrat d'alternance. Ces créations d'emplois sont surtout concentrées dans le tertiaire marchand (+820 000 emplois fin 2022 par rapport à fin 2019), la construction

► 3. Variations annuelles du pouvoir d'achat et contributions de ses principales composantes



► 4. Variations annuelles du PIB et contribution des principaux postes de la demande



(+115 000) et le tertiaire non-marchand (+161 000). Ce dynamisme de l'emploi salarié a soutenu le pouvoir d'achat des ménages par le biais des revenus d'activité. Le taux de chômage a diminué de 0,3 point entre fin 2021 et fin 2022, après une baisse de +0,7 point l'année précédente. Il a ainsi atteint +7,1 %, son plus bas niveau depuis le premier trimestre 2008 (si on excepte le recul ponctuel en « trompe-l'œil »² du deuxième trimestre 2020, pendant le premier confinement).

La demande intérieure a fortement ralenti, dans un contexte d'atonie du pouvoir d'achat et de resserrement des politiques monétaires

Dans un contexte de forte inflation et de quasi-stabilité du pouvoir d'achat, la consommation des ménages a fortement ralenti au cours de l'année 2022, jusqu'à se replier fortement au quatrième trimestre. Elle n'a ainsi augmenté que de 2,1 % en 2022, malgré des effets d'acquis importants fin 2021. Les baisses de consommation se sont concentrées dans les produits les plus soumis à l'inflation, c'est-à-dire l'alimentaire et l'énergie. Le taux d'épargne des ménages s'est établi à +17,5 % en moyenne annuelle 2022,

soit +2,5 points au-dessus de son niveau moyen de 2019.

En réponse à la hausse de l'inflation, les principales banques centrales, dont la Banque centrale européenne à partir de l'été 2022, ont procédé à un resserrement rapide des politiques monétaires, entraînant une augmentation du coût du crédit pesant sur l'investissement des entreprises comme des ménages. Ce dernier a ainsi diminué de 1,3 % en 2022 par rapport à 2021. L'investissement des entreprises, quant à lui, a résisté, avec une croissance annuelle de 3,8 % : outre le dynamisme persistant de l'investissement en services informatiques, l'allègement des difficultés d'approvisionnement pour la fabrication de matériels de transport, en milieu d'année, a permis un rattrapage de l'investissement en produits manufacturés. De plus, le taux de marge des sociétés non financières s'est situé, en moyenne sur 2022, à 31,7 % de leur valeur ajoutée, soit un niveau proche de l'année 2018, préservant leur capacité à investir malgré les fortes tensions inflationnistes. Cela représente cependant une baisse du taux de marge de 2,2 points par rapport à 2021, avec la fin du recours massif à l'activité partielle et du versement du Fonds de solidarité.

La demande intérieure finale a ralenti en France mais aussi dans le reste de la zone euro, tandis que les confinements en Chine pénalisaient ses échanges commerciaux et flux touristiques. La demande mondiale adressée à la France a ainsi pesé sur les exportations françaises en volume, dont la croissance de 7,2 % en 2022 masque un ralentissement quasi-continu au fil des trimestres. Les importations, de leur côté, ont davantage augmenté que la demande intérieure (8,7 % en 2022, après 9,2 % en 2021) : la baisse de production nationale d'électricité s'est traduite par des importations équivalentes. Le commerce extérieur a ainsi contribué négativement, à hauteur de -0,6 point à la croissance du PIB

► **figure 4.** La consommation comme l'investissement des administrations publiques ont ralenti en 2022, l'année 2021 ayant été marquée par la reprise consécutive aux confinements de 2020 mais également par l'essor des dépenses de vaccination. La consommation des administrations publiques a ainsi augmenté de 2,9 % en 2022, et leur investissement de 1,5 %.

Jules Baleyte et Jérémy Marquis (Insee)

² Les confinements ont rendu difficiles les démarches de recherche active d'emploi, ce qui influe sur la mesure du taux de chômage : en effet, un chômeur au sens du BIT est une personne âgée de 15 ans ou plus, sans emploi durant une semaine donnée, disponible pour travailler dans les deux semaines, et qui a effectué au cours des quatre dernières semaines une démarche active de recherche d'emploi.

En fin d'année 2022, l'emploi insulaire retrouve son rythme de croissance d'avant crise sanitaire

Sur l'île, avec 128 300 emplois au 31 décembre 2022, l'emploi salarié augmente de 1,8 % sur un an, soit un rythme atténué par rapport à l'année précédente. Les déclarations préalables à l'embauche progressent nettement en un an. Les créations d'emploi restent soutenues dans l'hébergement-restauration mais ralentissent de façon marquée dans le commerce. Dans la construction, l'emploi se maintient malgré une diminution du nombre de mises en chantier et des difficultés persistantes de recrutements. Enfin, dans l'industrie, l'emploi se stabilise.

L'emploi salarié insulaire retrouve un rythme de croissance de 1,8 %

Avec 128 300 emplois au 31 décembre 2022, l'emploi salarié insulaire progresse de 1,8 % sur un an, soit un rythme supérieur à celui en France hors Mayotte où l'évolution de l'emploi reste positive de 1,3 %. Sur l'île, la croissance de l'emploi salarié est plus soutenue en Haute-Corse (+2,1 %) qu'en Corse-du-Sud (+1,6 %) ► [figure 1](#).

Le dynamisme de l'emploi insulaire s'atténue par rapport à l'année précédente (+3,3 %), pour retrouver un rythme de croissance proche de celui de la période pré Covid-19. En effet, entre 2016 et 2021, l'emploi régional progresse de 2,0 % en moyenne annuelle contre +1,3 % en France hors Mayotte ► [figure 2](#). En outre, avec 7 600 emplois supplémentaires, le salariat régional dépasse de 6,3 % son niveau d'avant la crise sanitaire. Au cours du 1^{er} semestre 2022, l'emploi salarié croît de 1,4 %. L'effet de rebond qui s'était amorcé au 2^e semestre 2021 s'atténue ensuite et la croissance des effectifs redevient plus modérée (+0,5 % sur le 2^e semestre 2022).

La bonne tenue de l'économie insulaire se traduit par une augmentation de l'emploi privé (+2,3 %) qui totalise 94 400 emplois au 31 décembre 2022. Regroupant la plupart des effectifs du public, le tertiaire non marchand progresse de 1,7 % ► [figure 3](#). Sa part dans l'emploi est stable avec 46 300 emplois en fin d'année, soit 36 % de l'emploi salarié régional. Hors contrat d'intérim, les Déclarations Préalables à l'Embauche (DPAE) recueillies en 2022 en Corse par l'Urssaf sont supérieures de 13 % à celles en 2021 ► [figure 4](#). La hausse est forte en Corse-du-sud et en Haute-Corse avec respectivement +15 % et +11 % ► [figure 5](#). Ce contexte de reprise profite autant aux CDD (+13 %) qu'aux CDI (+14 %). Plus particulièrement dans l'hôtellerie-restauration, fortement utilisatrice de contrats saisonniers, le rebond des intentions d'embauche (+20 %) fait suite à une année 2021 pénalisée par des fermetures

d'établissements en début de saison, auxquelles se sont ajoutées des difficultés de recrutements. À l'inverse, les DPAE sont en repli de 2 % dans la construction, secteur qui a soutenu l'emploi régional au cours des deux années précédentes. Les difficultés de recrutements persistent néanmoins, en particulier dans l'hôtellerie-restauration et la construction.

Le tertiaire marchand toujours créateur d'emplois

Le tertiaire marchand hors intérim continue de créer des emplois. Ses effectifs au 31 décembre 2022 augmentent de 2,2 % par rapport à 2021, soit au même rythme qu'au niveau national (+2,0 %). L'emploi marchand régional se rapproche ainsi de sa croissance au cours des cinq dernières années (+2,5 % en moyenne annuelle). Avec 59 300 emplois, il concentre 46 % du salariat régional et les effectifs du secteur dépassent de 7,1 % ceux de 2019.

L'emploi salarié dans l'hébergement-restauration augmente de 2,9 % par rapport à fin 2021. Avec 11 900 salariés, il regroupe un cinquième des effectifs du tertiaire marchand. Dans le commerce qui représente un tiers des effectifs salariés du tertiaire marchand, la progression de l'emploi est plus modérée (+0,8 % en un an). L'emploi se réoriente à la hausse dans les transports (+1,6 %). Enfin, les emplois en intérim continuent leur percée avec +4,9 % sur un an.

La croissance de l'emploi perdue dans la construction

En fin d'année 2022, dans le secteur de la construction, l'emploi salarié régional est supérieur de 1,3 % à son niveau de 2021, soit une hausse deux fois plus élevée qu'au niveau national (+0,7 %) ► [figure 6](#). La croissance annuelle de l'emploi est plus

marquée en Haute-Corse (+2,1 %) qu'en Corse-du-Sud (+0,6 %). Après une croissance de +3,8 % en moyenne annuelle entre 2016 et 2021, ininterrompue en dépit de la crise sanitaire, ce ralentissement traduit non seulement un niveau d'emploi élevé mais aussi des difficultés de recrutements concomitantes à des baisses de mises en chantier. Avec 12 500 postes au 31 décembre 2022, le secteur représente 10 % de l'emploi salarié insulaire. Il dépasse de 9,2 % son niveau de 2019.

Stabilité de l'emploi dans l'industrie insulaire

Fin 2022, l'emploi industriel régional se stabilise avec +0,2 % du volume d'emplois de fin 2021. Sa croissance ralentit nettement par rapport à l'évolution annuelle moyenne entre fin 2016 et fin 2021 (+1,3 %). À l'inverse, en France hors Mayotte, l'emploi progresse de 1,2 % en un an contre 0,3 % en moyenne quinquennale. Avec 7 380 emplois au 31 décembre 2022, l'industrie représente 6 % du salariat régional. Dans le secteur agroalimentaire, les effectifs insulaires diminuent de 2,1 % en un an. Avec 2 800 emplois au 31 décembre 2022, ils représentent 38 % des salariés de l'industrie régionale. En revanche, l'emploi progresse légèrement (+0,6 %) dans la production d'énergie, eau et déchets, second sous secteur le plus important avec 2 500 salariés. Enfin, l'emploi salarié agricole demeure en hausse de 3,3 % en fin d'année. Avec 2 700 emplois, il représente 2 % de l'emploi salarié régional. ●

Marie-Pierre Nicolai (Insee)

► Pour en savoir plus

- Notes de conjoncture trimestrielles, Insee Conjoncture Corse.
- Stat'UR Corse, Urssaf Conjoncture Corse.

► 1. Emploi salarié total par département et par grand secteur d'activité

	Emploi au 31/12/2022 (milliers)	Évolution entre fin 2021 et fin 2022							Évolution entre fin 2019 et fin 2022
		Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	dont Intérim	Tertiaire non marchand	Total	
Corse-du-Sud	65,0	1,3	0,9	0,6	1,7	4,8	1,8	1,6	5,1
Haute-Corse	63,3	4,0	-0,6	2,1	2,8	4,8	1,5	2,1	7,5
Corse	128,3	3,3	0,2	1,3	2,2	4,9	1,7	1,8	6,3

Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

► 5. Déclarations préalables à l'embauche par type de contrat en 2022

	Effectifs (milliers)	Part (%)	Évolution 2022-2021 (%)	Effectifs (milliers)	Part (%)	Évolution 2022-2021 (%)	Effectifs (milliers)	Part (%)	Évolution 2022-2021 (%)
Corse	74	100	13	18	100	14	92	100	13
Corse du Sud	41	55	15	10	55	15	51	55	15
Haute Corse	33	45	11	8	45	13	41	45	11
Industrie	2	3	-1	1	7	2	4	4	0
Construction	3	4	-3	3	18	-1	6	7	-2
Tertiaire marchand	60	81	14	12	66	21	72	78	15
Dont commerce	12	16	2	4	24	14	16	17	5
Dont hébergement	26	35	18	3	18	40	29	31	20

Source : Déclarations préalables à l'embauche hors intérim, données brutes, Acoiss-Urssaf.

► 6. Emploi salarié total par secteur d'activité

Secteur d'activité	en %							
	Emploi au 31/12/2022 (milliers)		Évolution entre fin 2021 et fin 2022		Évolution entre fin 2019 et fin 2022		Évolution annuelle moyenne entre fin 2016 et fin 2021 ¹	
	Corse	France hors Mayotte	Corse	France hors Mayotte	Corse	France hors Mayotte	Corse	France hors Mayotte
Agriculture	2,7	3,3	1,4	17,7	5,8	6,7	2,1	
Industrie	7,4	0,2	1,2	3,4	1,6	1,3	0,3	
Industrie agroalimentaire	2,8	-2,1	0,6	2,4	6,0	1,8	1,8	
Énergie, eau, déchets, cokéfaction et raffinage	2,5	0,6	1,7	2,5	4,0	1,5	0,6	
Biens d'équipement	0,2	2,4	1,9	8,3	0,6	5,9	0,0	
Matériels de transport	0,2	-3,1	0,6	-36,2	-3,6	-7,6	-0,8	
Autres branches industrielles	1,8	3,7	1,2	12,2	0,6	1,1	0,0	
Construction	12,5	1,3	0,7	9,2	7,8	3,8	3,0	
Tertiaire marchand	59,3	2,2	2	7,1	6,5	2,5	2,0	
Commerce	19,6	0,8	0,7	6,5	5,5	2,8	1,5	
Transports	7,2	1,6	0,7	1,3	1,8	1,4	1,0	
Hébergement - restauration	11,9	2,9	4,7	9,5	7,3	3,5	2,5	
Information - communication	1,6	1,2	5,3	11,8	13,1	3,5	3,5	
Services financiers	2,7	2	2,1	6	4,8	1,5	0,9	
Services immobiliers	1,1	-1,3	0,0	-7,7	3,3	1,3	1,5	
Services aux entreprises hors intérim	9,0	3,9	2,8	7,7	8,4	1,7	2,7	
Intérim	0,6	4,9	-1,2	28,1	4,7	23,1	3,7	
Services aux ménages	5,7	4,6	2,7	11,4	8,5	1,2	0,9	
Tertiaire non marchand	46,3	1,7	0,3	4,4	2	0,9	0,3	
Total	128,3	1,8	1,3	6,3	4,5	2,0	1,3	

¹ évolution qui aurait été observée pour l'emploi salarié total du secteur pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

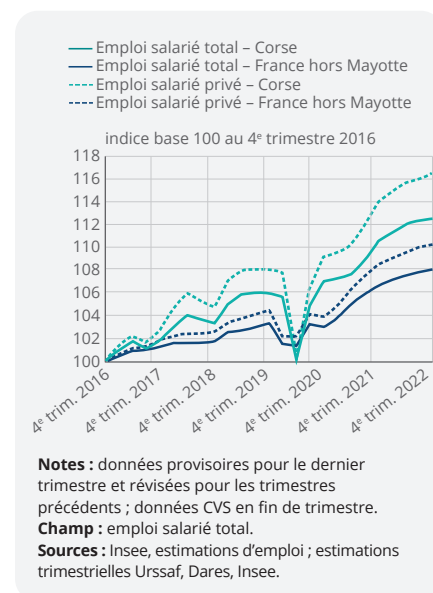
Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

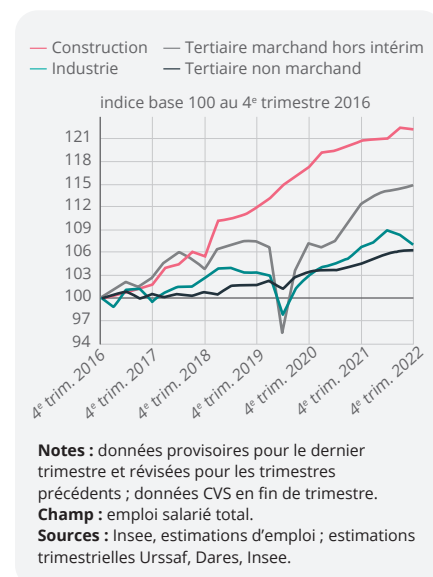
► Avertissement

Dans cette publication, le concept d'emploi se réfère aux critères du Bureau international du travail (BIT). Sont comprises dans l'emploi à la fois les personnes ayant travaillé au moins une heure rémunérée pendant une période donnée, mais également les personnes en emploi n'ayant pas travaillé pour certaines raisons (en particulier celles en chômage partiel et en arrêt maladie). L'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) a pu transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations ont été réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. En particulier, au troisième trimestre 2022, une bascule vers la source DSN a été opérée pour la fonction publique de l'État. Ce changement de source a pu entraîner une rupture de la saisonnalité de la mesure de l'emploi public ; les ruptures les plus nettes ont été neutralisées, mais certaines moins évidentes et plus légères peuvent subsister.

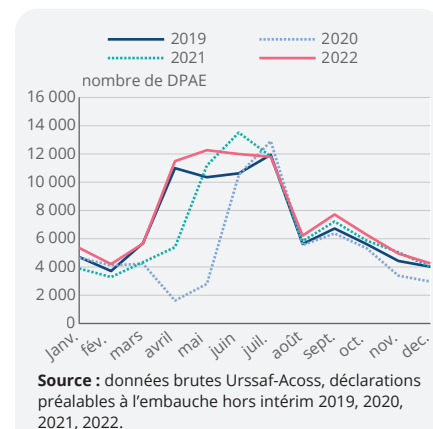
► 2. Évolution trimestrielle de l'emploi salarié



► 3. Évolutions trimestrielles de l'emploi salarié total par grand secteur d'activité



► 4. Nombre de déclarations préalables à l'embauche en 2019, 2020, 2021, 2022



Un marché du travail bien orienté en 2022

Fin 2022 en Corse, le taux de chômage s'établit à 6,0 % de la population active, soit -0,2 point sur un an. La baisse du nombre de demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A) se poursuit de façon plus soutenue que pour les personnes qui cumulent une activité réduite et la recherche d'un autre emploi (catégories B et C). Tous les publics tirent profit de cette évolution favorable. En particulier, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée décroît fortement. Dans ce contexte, le recours à certaines mesures d'aides à l'emploi dédiées aux jeunes s'amointrit, conjointement à une augmentation des entrées en apprentissage.

Un marché du travail qui continue de s'améliorer

Fin 2022, le taux de chômage diminue de 0,2 point sur un an et s'établit à 6,0 % de la population active ► **figure 1**. L'évolution nationale suit le même rythme avec un taux de chômage qui recule de -0,3 point sur un an et concerne 7,2 % de la population active en fin d'année. Néanmoins, par rapport à la situation d'avant-crise, la baisse est plus forte en région avec -1,8 point contre -1,0 au niveau national. La Corse figure ainsi parmi les régions de France métropolitaine ayant le taux de chômage le moins élevé après la Bretagne et les Pays de la Loire. Sur l'île, le chômage demeure à un niveau historiquement bas retrouvant sa tendance baissière amorcée en 2015. Les deux départements insulaires sont concernés par ce recul annuel ► **figure 2**. Le taux de chômage de la Haute-Corse reste cependant supérieur de 0,7 point à celui de la Corse-du-Sud.

Une demande d'emploi toujours en retrait

Cette bonne tenue sur le front du chômage se retrouve dans le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Fin 2022 en Corse, 18 890 personnes sont inscrites à Pôle emploi en catégories ABC ► **figure 3**, soit 5,5 % de moins sur un an, au même rythme qu'au niveau national (-5,1 %). Depuis la crise Covid-19, la baisse du nombre de demandeurs d'emploi de catégories ABC est plus marquée en Corse (-11,8 %) qu'au niveau national (-6,4 %).

Le recul annuel s'explique notamment par la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, sans aucune activité (-7,2 %). Simultanément, le nombre d'inscrits à Pôle emploi qui cumulent une activité réduite courte (catégorie B) ou longue (catégorie C) et la recherche d'un autre emploi se replie aussi de -1,7 % sur un an. Au niveau national, la baisse atteint 9,2 % pour la catégorie A tandis que les catégories BC progressent de 0,8 %.

Cette amélioration annuelle concerne les deux départements de l'île, mais elle est

plus marquée en Corse-du-Sud où elle atteint -7,5 % ► **figure 4** contre -3,7 % en Haute-Corse ► **figure 5**.

Une évolution favorable qui concerne tous les publics

Tous les publics tirent profit de cette évolution favorable. Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée atteint 5 390 personnes, soit une baisse de 16,4 % sur un an. Par conséquent, leur part diminue de 3,7 points dans la demande d'emploi et représente 28,5 % des inscrits fin 2022.

Le recul engagé post-crise sanitaire pour les moins de 25 ans se poursuit (-5,9 % entre 2021 et 2022), ainsi que pour les 25-49 ans (-5,5 %). Cette tendance favorable concerne aussi les seniors avec un repli de 5,1 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi et de -8,1 % pour ceux de catégorie A. Enfin, la demande d'emploi féminine se réduit au même rythme que celle des hommes, elle représente 55 % des demandeurs d'emploi de catégories ABC.

Un important développement de l'apprentissage

Si la tendance demeure positive sur le marché du travail, les dispositifs de politiques de l'emploi sont toujours mobilisés et contribuent à la dynamique ► **figure 6**.

Avec l'instauration d'une aide exceptionnelle à l'embauche, l'apprentissage se renforce avec 2 890 nouveaux contrats d'apprentissage signés en 2022, soit une progression de 470 contrats supplémentaires par rapport à 2021. Bien que moins nombreuses, les entrées dans les contrats de professionnalisation évoluent aussi favorablement sur la période avec 310 contrats commencés sur l'année, soit 40 contrats supplémentaires sur un an. Le renforcement de l'accompagnement des jeunes a également abouti en mars 2022 à la mise en place d'un contrat engagement jeunes (CEJ) destiné aux moins de 26 ans durablement sans emploi ni formation ou ayant des difficultés d'accès à un emploi

durable et aux personnes de moins de 30 ans reconnues handicapées. Ce dispositif, déployé désormais par les missions locales et Pôle emploi, permet d'accompagner 1 600 jeunes depuis sa création.

L'attention portée aux personnes les plus éloignées de l'emploi s'est également traduite par une hausse des entrées dans les structures d'insertion par l'activité économique : 1 320 personnes ont bénéficié d'un accompagnement renforcé visant à faciliter leur insertion professionnelle. Ce sont 200 entrées supplémentaires par rapport à l'année antérieure. À l'inverse, après avoir été fortement mobilisé en 2021, pour lutter contre le chômage des jeunes face à la crise sanitaire, le recours aux parcours emploi compétences dans les secteurs marchand (PEC-CIE) et non marchand (PEC-CAE) diminue. Il représente 535 entrées en 2022 contre 780 un an auparavant. ●

Valérie Torre (Dreets)

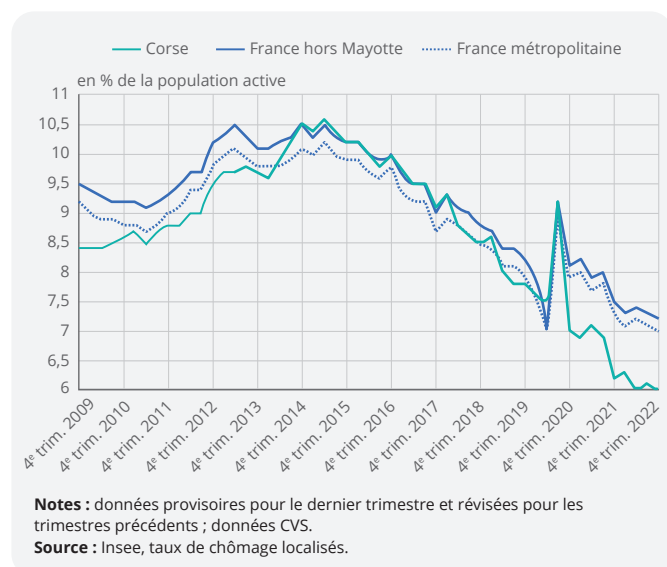
► Encadré - Les demandeurs d'emploi déjà en emploi

L'évolution positive du marché du travail ne doit pas pour autant occulter l'existence de travailleurs dont les parcours sont marqués par des contrats de courte durée. C'est notamment le cas des demandeurs d'emploi de catégorie B, tenus de rechercher un emploi et qui exercent une activité réduite (78 heures ou moins). Leur nombre progresse de 6,5 % sur un an. D'autres demandeurs d'emploi (catégories E), qui sont à l'inverse non tenus de rechercher un emploi, peuvent également cumuler un emploi et un statut de créateur d'entreprise ou bénéficier d'un contrat aidé. Leur nombre augmente de 12,8 % sur un an.

► Pour en savoir plus

- Notes de conjoncture trimestrielles, Insee Conjoncture Corse.
- Chiffres marché du travail, DREETS de Corse.

► 1. Évolution du taux chômage trimestriel



► 2. Taux de chômage trimestriel par département

en % de la population active

Zonage	2022 T1	2022 T2	2022 T3	2022 T4	Évolution 2022 T4/2021 T4 (points de %)	Évolution 2022 T4/2019 T4 (points de %)
Corse-du-Sud	6,1	5,7	5,7	5,7	-0,2	-1,8
Haute-Corse	6,5	6,4	6,5	6,4	-0,1	-1,7
Corse	6,3	6,0	6,1	6,0	-0,2	-1,8
France hors Mayotte	7,3	7,4	7,3	7,2	-0,3	-1,0

Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS.
Source : Insee, taux de chômage localisés.

► 3. Demandeurs d'emploi en fin de mois

Décomposition	Demandeurs d'emploi au quatrième trimestre 2022				Évolution 2022 T4/2021 T4	
	Catégories A, B, C	Catégorie A	Catégories A, B, C (% de l'ensemble)	Catégorie A (% de l'ensemble)	Catégories A, B, C (%)	Catégorie A (%)
Hommes	8 470	5 900	44,8	46,8	-5,7	-7,4
Femmes	10 420	6 710	55,2	53,2	-5,4	-7,3
Moins de 25 ans	2 240	1 570	11,9	12,4	-5,9	-6,0
De 25 à 49 ans	10 930	7 060	57,9	55,9	-5,5	-7,1
50 ans ou plus	5 730	3 990	30,3	31,6	-5,1	-8,1
Inscrits depuis un an ou plus	5 390	nd	28,5	nd	-16,4	nd
dont inscrits depuis 2 ans ou plus	2 490	nd	13,2	nd	-21,2	nd
Corse	18 890	12 620	100,0	100,0	-5,5	-7,2
France entière	5 389 500	3 052 700	100,0	100,0	-5,1	-9,2

nd : données non disponibles.

Note : données CVS-CJO.

Avertissement : le nombre de demandeurs d'emploi au quatrième trimestre est une moyenne des stocks de demandeurs d'emploi à la fin des mois d'octobre, novembre et décembre afin de mieux dégager les évolutions tendanciennes.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT.

► Avertissements

Le nombre de demandeurs d'emploi au quatrième trimestre est une moyenne des stocks de demandeurs d'emploi à la fin des mois d'octobre, novembre et décembre afin de mieux dégager les évolutions tendanciennes.

La généralisation du nouveau formulaire d'actualisation en fin de mois des demandeurs d'emploi, intervenue par étapes au cours de l'année 2022, a un impact pérenne à la baisse sur le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, en contrepartie d'une hausse des catégories B et C liées à la meilleure déclaration des heures d'activité réduite et d'une légère hausse des sorties de listes. Pour plus de détails, voir la note de la Dares : « Incidents et changements de procédure ». En Corse, région pilote, les demandeurs d'emploi ont été comptabilisés via une nouvelle procédure dès janvier 2021. Par conséquent, l'impact a surtout porté sur l'année 2021.

► 4. Demandeurs d'emploi en fin de mois – Corse-du-Sud

Décomposition	Demandeurs d'emploi au quatrième trimestre 2022				Évolution 2022 T4 / 2021 T4	
	Catégories A, B, C	Catégorie A	Catégories A, B, C (% de l'ensemble)	Catégorie A (% de l'ensemble)	Catégories A, B, C (%)	Catégorie A (%)
Hommes	3 970	2 780	45,0	47,0	-8,3	-9,4
Femmes	4 780	3 110	55,0	53,0	-6,6	-8,8
Moins de 25 ans	1 050	740	12,0	13,0	-6,2	-6,3
De 25 à 49 ans	5 030	3 260	58,0	55,0	-8,0	-9,2
50 ans ou plus	2 660	1 890	30,0	32,0	-7,0	-10,0
Inscrits depuis un an ou plus	2 360	nd	27,0	nd	-21,3	nd
dont inscrits depuis 2 ans ou plus	1 110	nd	13,0	nd	-20,7	nd
Corse-du-Sud	8 740	5 890	100,0	100,0	-7,5	-9,1
Corse	18 890	12 620	100,0	100,0	-5,5	-7,2

nd : données non disponibles.

Note : données CVS-CJO.

Avertissement : le nombre de demandeurs d'emploi au quatrième trimestre est une moyenne des stocks de demandeurs d'emploi à la fin des mois d'octobre, novembre et décembre afin de mieux dégager les évolutions tendanciennes.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT.

► 5. Demandeurs d'emploi en fin de mois – Haute-Corse

Décomposition	Demandeurs d'emploi au quatrième trimestre 2022				Évolution 2022 T4 / 2021 T4	
	Catégories A, B, C	Catégorie A	Catégories A, B, C (% de l'ensemble)	Catégorie A (% de l'ensemble)	Catégories A, B, C (%)	Catégorie A (%)
Corse	18 890	12 620	100,0	100,0	-5,5	-7,2
Hommes	4 510	3 120	44,0	46,0	-3,0	-5,2
Femmes	5 640	3 610	56,0	54,0	-4,2	-5,7
Moins de 25 ans	1 190	830	12,0	12,0	-5,6	-5,7
De 25 à 49 ans	5 890	3 800	58,0	56,0	-3,4	-5,0
50 ans ou plus	3 060	2 100	30,0	31,0	-3,5	-6,2
Inscrits depuis un an ou plus	3 030	nd	30,0	nd	-12,2	nd
dont inscrits depuis 2 ans ou plus	1 380	nd	14,0	nd	-21,1	nd
Haute-Corse	10 150	6 730	100,0	100,0	-3,7	-5,5

nd : données non disponibles.

Note : données CVS-CJO.

Avertissement : le nombre de demandeurs d'emploi au quatrième trimestre est une moyenne des stocks de demandeurs d'emploi à la fin des mois d'octobre, novembre et décembre afin de mieux dégager les évolutions tendanciennes.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT.

► 6. Entrées dans les dispositifs de contrats aidés, d'alternance et d'accompagnement des jeunes – Corse

Type d'aide	2021	2022
Aides à l'emploi	4 593	5 061
dont contrats aidés	1 894	1 855
Parcours emploi compétences (PEC) et contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	461	294
Contrats initiative emploi (CUI-CIE)	318	241
Insertion par l'activité économique (IAE) ¹	1 115	1 320
dont contrats en alternance	2 699	3 206
Apprentissage	2 427	2 894
Contrats de professionnalisation	272	312
Accompagnement des jeunes	2 812	3 203
Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)	2 812	1 600
dont Garantie jeunes	798	112
Contrat d'engagement jeune	nd	1 603
dont premières entrées	nd	1 451
Emplois francs	56	50

¹ année glissante de décembre N-1 à novembre N.

nd : non disponible.

Note : les entrées comprennent les conventions initiales et les reconductions de contrats.

Source : Dares, extraction du 13/04/2023.

Démographie des entreprises

La hausse des créations d'entreprises ralentit et les procédures de défaillances reprennent

En 2022, avec 6 090 nouvelles immatriculations en Corse, la tendance haussière des créations d'entreprises s'atténue en 2022. La croissance est portée par les micro-entreprises qui représentent 60 % des créations. En parallèle, les créations de nouvelles sociétés augmentent peu et celles d'entreprises individuelles reculent. Le secteur des services aux entreprises reste le plus créateur. Les défaillances d'entreprises reprennent après une suspension des procédures lors de la période Covid-19.

Une tendance haussière plus modérée pour les créations d'entreprises

En 2022, 6 090 entreprises sont créées en Corse, soit 5 % de plus qu'en 2021 ► **figure 1**. Les créations sont en hausse de 10 % en Corse-du-Sud alors qu'elles baissent de 1 % en Haute-Corse avec respectivement 3 230 et 2 860 nouvelles immatriculations. Cela correspond à 270 créations supplémentaires par rapport à 2021. Après le rebond de 18 % des créations en 2021 par rapport à 2020, la tendance haussière persiste mais ralentit. Elle est inférieure à l'évolution annuelle moyenne enregistrée entre 2016 et 2021 (+8 %). Ce ralentissement est notamment dû à une moindre croissance des micro-entreprises et des sociétés et au repli des immatriculations d'entreprises individuelles ► **figure 2**. Au niveau national, les créations d'entreprises enregistrent une évolution de +1 %. Le ralentissement est encore plus marqué qu'au niveau régional. La hausse est portée par les nouvelles sociétés tandis que les créations d'entreprises individuelles reculent et celles des micro-entreprises ralentissent nettement.

Une hausse des créations de micro-entreprises ralentie mais supérieure au national

En 2022, avec un volume de 3 610 créations, le nombre de micro-entreprises croît de 14 % après un rebond en 2021 (+41 %), soit une hausse supérieure à la moyenne annuelle des cinq années précédentes (+11 %) ► **figure 3**. Sur l'île, comme au niveau national, ce statut est majoritaire au sein des créations d'entreprises depuis 2021 et il en représente désormais 60 %. En Corse, la progression des créations d'entreprises sous ce régime est nettement plus importante qu'en moyenne nationale (+1 %). Comme en 2021, la hausse est surtout marquée en Corse-du-Sud avec 19 % d'immatriculations supplémentaires contre 8 % en Haute-Corse (soit respectivement +310 et +130 créations). Un tiers des nouvelles micro-entreprises sont créées dans le secteur des services aux entreprises et un cinquième dans les services aux particuliers. Le secteur du commerce, transport, hébergement et restauration réunit quant à lui une nouvelle immatriculation sur cinq sous ce statut.

Hausse des créations de sociétés et recul des entreprises individuelles

En 2022, avec 1 830 nouvelles immatriculations, les créations de sociétés augmentent de 1 % en Corse contre +5 % au niveau national. Elles représentent 30 % des créations d'entreprises insulaires et se concentrent, comme les micro-entreprises, sur le secteur des services aux entreprises. La progression régionale des créations de sociétés semble avoir atteint un palier après la hausse historique enregistrée en 2021 (+25 %). En 2022, elle est inférieure à l'évolution annuelle moyenne enregistrée entre 2016 et 2021 (+5 %). Au niveau départemental, les tendances sont contraires ; alors que la Corse-du-Sud enregistre une hausse de 9 % des créations, celles-ci diminuent de 7 % en Haute-Corse. Avec 650 nouvelles immatriculations d'entreprises individuelles en 2022, la région enregistre son plus faible volume de ces créations depuis 2015, deux fois moins élevé qu'en 2019. Les créations sous ce statut continuent leur repli avec 22 % d'immatriculations en moins en 2022 faisant suite à une baisse de 33 % en 2021 au profit des micro-entreprises. Cette tendance est plus modérée au niveau national (-8 %). En Corse-du-Sud comme en Haute-Corse, la diminution porte sur une centaine de créations en 2022. Ce recul touche tous les secteurs excepté celui des services aux particuliers qui concentre 44 % des créations sous ce statut.

Les services aux entreprises ont toujours le vent en poupe

En 2022, le secteur le plus créateur est celui des services aux entreprises qui, de surcroît, enregistre la plus forte augmentation avec +13 % de nouvelles entreprises en Corse comme en moyenne nationale ► **figure 4**. Il représente 2 170 nouvelles immatriculations, soit 36 % des créations sur l'île. Les départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse enregistrent des hausses respectives de 16 % et 11 % de créations sur ce secteur en 2022. À l'inverse, le secteur du commerce, transports, hébergement et restauration (CTHR) enregistre la plus forte baisse sur l'année avec 7 % de

créations en moins après une hausse de 12 % en 2021. Il reste toutefois le deuxième secteur le plus créateur avec 1 350 nouvelles immatriculations, soit une création d'entreprise sur cinq en 2022. Le recul est plus marqué au niveau national où les créations dans ce secteur sont en repli de 22 %. Avec 1 160 nouvelles immatriculations, le secteur des services aux particuliers reste dynamique (+8 % sur un an contre +11 % au niveau national). Toutefois, la hausse de 19 % en Corse-du-Sud porte intégralement cette évolution (+1 % en Haute-Corse). Avec 950 nouvelles immatriculations en 2022, les créations d'entreprises dans la construction augmentent de 5 % sur un an. Elles suivent la tendance nationale (+4 %). Alors que les créations sont très dynamiques en Corse-du-Sud (+17 %), elles baissent en Haute-Corse (-8 %). Enfin, avec 455 nouvelles immatriculations, l'industrie enregistre un recul de 4 % des créations mais reste à un niveau élevé en volume pour la région. Dans ce secteur également, les créations progressent en Corse-du-Sud (+8 %) mais baissent en Haute-Corse (-14 %).

Les procédures de défaillances d'entreprises repartent à la hausse

En 2022, après une suspension des procédures juridiques pendant la crise sanitaire, les défaillances d'entreprises repartent à la hausse ► **figure 5**. En volume annuel, 230 défaillances sont enregistrées, soit une augmentation de 63 % par rapport à 2021 (+50 % au niveau national). Le nombre de défaillances demeure cependant deux fois inférieur à la moyenne sur la période 2010-2020. Au niveau infra-régional, la reprise des défaillances est plus marquée en Corse-du-Sud (+77 %) qu'en Haute-Corse (+50 %). Le commerce, transport, hébergement et restauration est le secteur le plus concerné avec 85 défaillances traitées par les tribunaux de commerce, suivi du secteur de la construction où 62 défaillances sont enregistrées en 2022. En moyenne annuelle entre 2017 et 2019, les défaillances concernaient 160 entreprises dans le premier secteur et 110 entreprises dans le second. ●

Arnaud Luciani (Insee)

► 1. Nombre et évolution des créations d'entreprises par type et département

Zonage	Nombre de créations en 2022				Évolution de l'ensemble (%)		
	Sociétés	Entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs	Régime de micro-entrepreneur	Ensemble	2021-2022	2019-2022	Évolution annuelle moyenne 2016-2021 ¹
Corse-du-Sud	982	301	1 943	3 226	10,3	18,0	8,4
Haute-Corse	848	350	1 663	2 861	-1,0	14,9	6,9
Corse	1 830	651	3 606	6 087	4,7	16,5	7,7
France entière	293 158	121 705	647 106	1 061 969	1,1	22,8	11,7

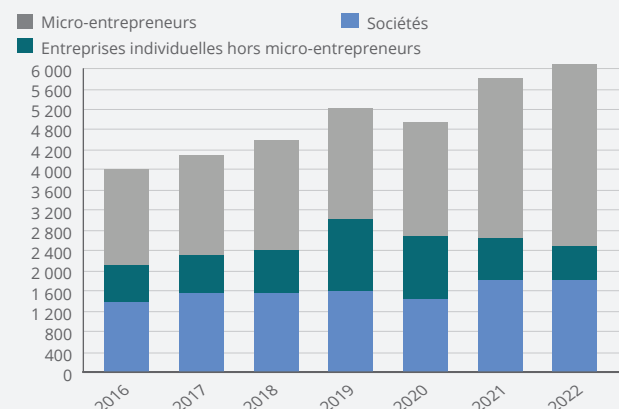
¹ : évolution qui aurait été observée pour les créations d'entreprises pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : données brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

► 2. Créations d'entreprises - Corse



Note : nombre de créations brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

► 3. Nombre et évolution des demandes de créations d'entreprises sous régime de micro-entrepreneur par secteur et département

Zonage	Nombre de créations en 2022					Évolution de l'ensemble (%)			
	Industrie	Construction	Commerce, transport, hébergement et restauration	Services aux entreprises	Services aux particuliers	Ensemble	2021-2022	2019-2022	Évolution annuelle moyenne 2016-2021 ¹
Corse-du-Sud	183	358	342	663	397	1 943	18,7	117,1	12,2
Haute-Corse	142	235	327	602	357	1 663	8,4	30,2	9,6
Corse	325	593	669	1 265	754	3 606	13,7	66,0	10,9
France entière	34 012	50 369	154 037	250 529	158 159	647 106	1,3	29,8	17,5

¹ : évolution qui aurait été observée pour les créations d'entreprises sous régime de micro-entrepreneur, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : données brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

► 4. Nombre de créations d'entreprises en 2022 et évolution entre 2021 et 2022 - Corse

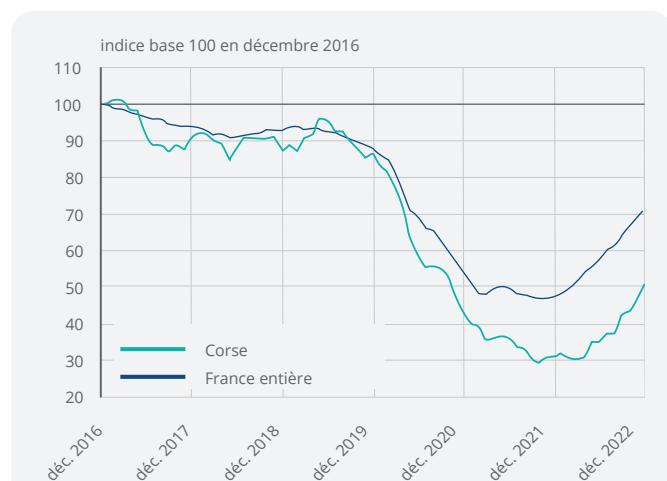
Secteurs	Sociétés		Entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs		Micro-entrepreneurs		Ensemble	
	Créations en 2022 (nombre)	Évolution 2021-2022 (%)	Créations en 2022 (nombre)	Évolution 2021-2022 (%)	Créations en 2022 (nombre)	Évolution 2021-2022 (%)	Créations en 2022 (nombre)	Évolution 2021-2022 (%)
Industrie	102	4,7	28	-42,9	325	2,2	455	-4,0
Construction	308	-6,4	46	-53,1	593	24,6	947	4,9
Commerce transport hébergement et restauration	526	0,6	157	-38,7	669	-0,3	1 352	-6,8
Services aux entreprises	771	6,6	133	-8,3	1 265	21,2	2 169	13,4
Services aux particuliers	123	-3,9	287	0,7	754	13,9	1 164	8,3
Ensemble	1 830	1,1	651	-21,8	3 606	13,7	6 087	4,7

Note : données brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

► 5. Évolution des défaillances d'entreprises



Notes : données brutes, en date de jugement. Chaque point correspond au cumul des 12 derniers mois.

Source : Fiben, Banque de France.

► Avertissement

Les données utilisées pour cette publication diffèrent de celles de la publication annuelle nationale. Elles sont cohérentes avec celles de la publication portant sur les créations d'entreprises en février 2023. En effet, Les créations d'entreprises enregistrées en 2022 ont été révisées à l'occasion de cette publication, en retirant du décompte environ 10 000 créations qui avaient finalement été invalidées.

► Pour en savoir plus

- Notes de conjoncture trimestrielles, Insee Conjoncture Corse.

Une économie régionale plutôt résiliente

En 2022, en Corse, le chiffre d'affaires des entreprises progresse de 6,5 % mais les entreprises se heurtent à d'importantes difficultés de recrutement. Dans l'industrie, la production régionale progresse au-delà des anticipations. À la faveur d'une saison touristique bien orientée, les professionnels des services marchands indiquent atteindre des niveaux d'activité d'avant crise sanitaire qui dépassent aussi les résultats envisagés. Dans le bâtiment, l'exercice 2022 est positif mais les entreprises font face à une demande privée et publique qui ralentit. En 2023, un ralentissement de la croissance est anticipé, l'activité pâtirait d'un contexte encore incertain en matière d'inflation et de difficultés de recrutement.

Progression de 6,5 % des chiffres d'affaires

En 2022, selon l'enquête annuelle « Bilan et perspectives en région Corse », réalisée par la Banque de France, les entreprises déclarent une progression de 6,5 % de leurs chiffres d'affaires, après un rebond de 11,3 % en 2021. La hausse annuelle se porte sur l'ensemble des grands secteurs ► **figure 1**. Pourtant les prévisions de début d'année étaient prudentes, la hausse envisagée du chiffre d'affaires était alors de 4 %. Grâce à une demande insulaire et continentale tonique, les professionnels retrouvent globalement en 2022 leur niveau d'activité d'avant crise sanitaire.

En matière de dépenses d'investissement, la région poursuit un cycle haussier dans l'industrie et la construction, prioritairement dans un objectif de modernisation et de mise aux normes des installations. Dans les filières liées au Tourisme (Hôtellerie-Restauration et transport), les budgets sont réduits après les importantes dépenses réalisées en 2021.

Dans l'industrie, la production régionale progresse au-delà des anticipations

Alors même que le contexte sanitaire devient moins pesant, le conflit en Ukraine provoque des tensions économiques avec notamment une forte hausse des prix des matières premières et de graves perturbations dans les circuits d'approvisionnements. Pour autant, avec la résorption progressive de ces difficultés et une demande qui reste bien orientée, la production régionale progresse de 6,3 % et concerne toutes les filières industrielles.

En dépit de fortes difficultés de recrutement, l'emploi régional progresse. Les filières de la métallurgie, du bois et de la fabrication de matériels de transport sont les plus dynamiques.

Dans le secteur des services marchands, l'activité s'intensifie

Les services tertiaires marchands, poumons de l'économie en Corse, enregistrent en

2022 une nouvelle hausse des transactions qui permet à l'activité de revenir à son niveau d'avant-crise. Alors que les conséquences de la crise sanitaire sont beaucoup moins contraignantes et que les difficultés d'approvisionnements s'atténuent largement, les professionnels bénéficient d'une saison touristique bien orientée pour l'hôtellerie-restauration (+17 %), le transport et la logistique (+16,8 %) et pour les activités de conseil, de nettoyage et de location de véhicules (+6,9 %).

Même si la création d'emploi reste positive, les entrepreneurs déclarent qu'elle n'est pas suffisante pour répondre aux besoins en main d'œuvre.

Dans le bâtiment et les travaux publics, l'exercice 2022 reste positif malgré des difficultés de recrutement

En 2022, l'activité du bâtiment progresse de 5,1 % sous l'impulsion de la filière des travaux publics (+6,4 %) avec les plans de réfection des routes et des réseaux d'eau et de celle du second œuvre (+5,2 %) portée par des travaux de rénovation liés aux plans de sobriété énergétique et thermique.

L'emploi se renforce essentiellement dans le secteur des travaux publics. Pour autant, le déficit de recrutement perdure et occasionne d'importants retards dans la livraison des chantiers. Les prévisions d'activité pour 2023 sont très prudentes, en lien avec un flux de commandes peu actif aussi bien dans sa composante publique que privée. Au final, une érosion de la production est anticipée dans le bâtiment (-1,8 %) et une stabilité est attendue dans les travaux publics (+0,1 %).

Des perspectives 2023 prudentes dans un contexte encore incertain en matière d'inflation et de recrutement

Dans l'industrie, dans un contexte empreint d'incertitudes où les tensions sur les prix et surtout des difficultés de recrutement perdurent, les industriels interrogés

anticipent, à ce stade, une nouvelle hausse de leur chiffre d'affaires, mais de moindre ampleur qu'en 2022 (+2,4 %).

Dans les services marchands, face aux nombreuses tensions liées au manque de main d'œuvre disponible mais aussi à l'évolution des prix, les professionnels sont mesurés et anticipent une faible progression de leurs transactions (+1 %).

Dans la construction, les prévisions d'activité pour 2023 sont très prudentes, en lien avec un flux de commandes peu actif aussi bien dans sa composante publique que privée. Au final une érosion de la production est anticipée dans le bâtiment (-1,8 %) et une stabilité dans les travaux publics (+0,1 %).

En 2022, les encours de crédits bancaires progressent encore de façon soutenue, portés par les crédits à l'habitat et à l'équipement

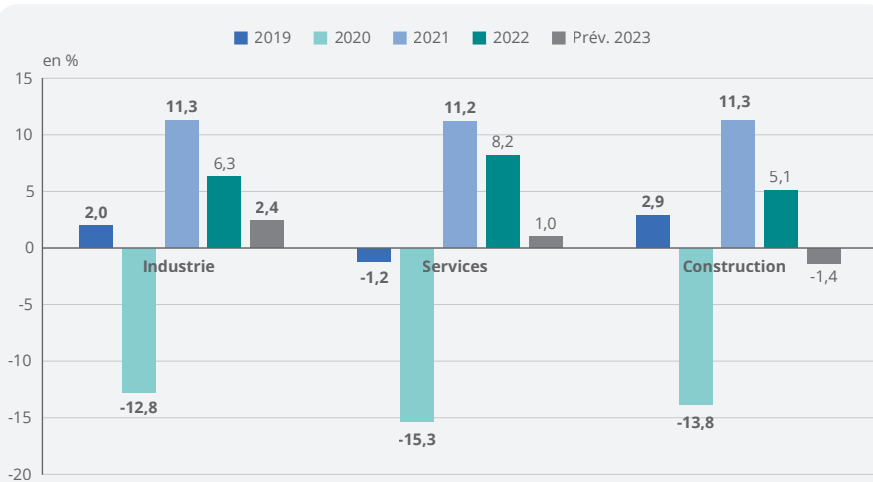
En 2022, l'encours de crédits bancaires progresse de 6,6 % en Corse ► **figure 2**. Cette hausse est bien supérieure à celle de la France de province (+4,0 %). L'encours total de crédits augmente dans les deux départements de Corse ► **figure 3**, mais plus fortement en Corse du Sud (+7,8 %) qu'en Haute-Corse (+5,5 %). Au final, la Haute-Corse reste majoritaire dans l'encours régional ► **figure 4** mais l'écart interdépartemental se réduit légèrement.

En 2022, les crédits à l'habitat et les crédits d'équipement, en hausse, soutiennent majoritairement la croissance. Ainsi, les crédits à l'habitat avec une hausse de 7,7 % en 2022, représentent 58,0 % des crédits en Corse soit 3,6 points de moins que le poids observé en France de Province ► **figure 5**.

Les crédits d'équipement progressent de 11,5 % en Corse, plus vite qu'en France de Province (+8,3 %). Ils représentent désormais 27,7 % de l'encours global en Corse, contre 26,5 % en France de Province. ●

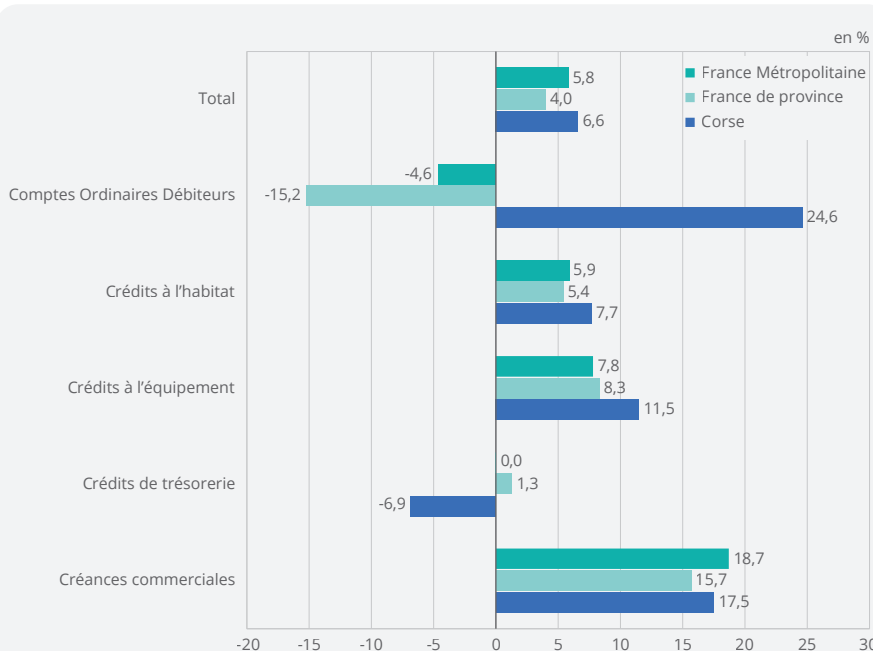
Bernard Benitez (Banque de France)

► 1. Évolution des chiffres d'affaires des trois grands secteurs d'activité en Corse



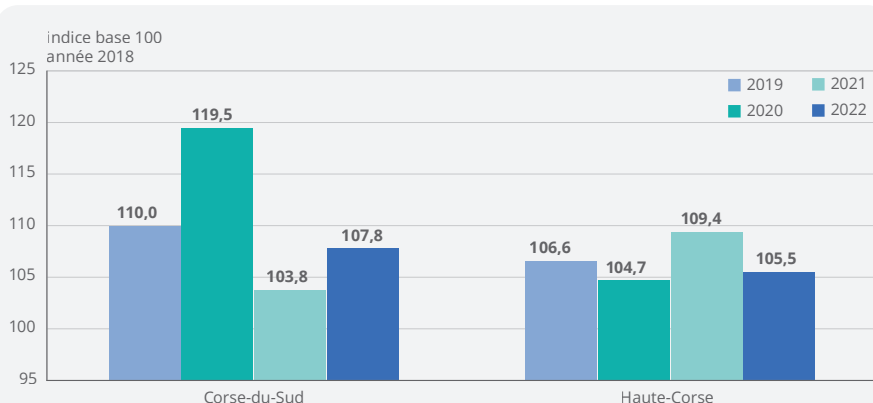
Note : enquête début 2023 pour résultat 2022 et prévisions 2023, Enquête début 2021 pour résultat 2020 et prévisions 2021 ; enquête début 2020 pour résultats 2019.
Source : Banque de France, les entreprises en Corse, Bilan 2022 – Prévisions 2023.

► 2. Évolution des crédits par type d'encours entre 2021 et 2022



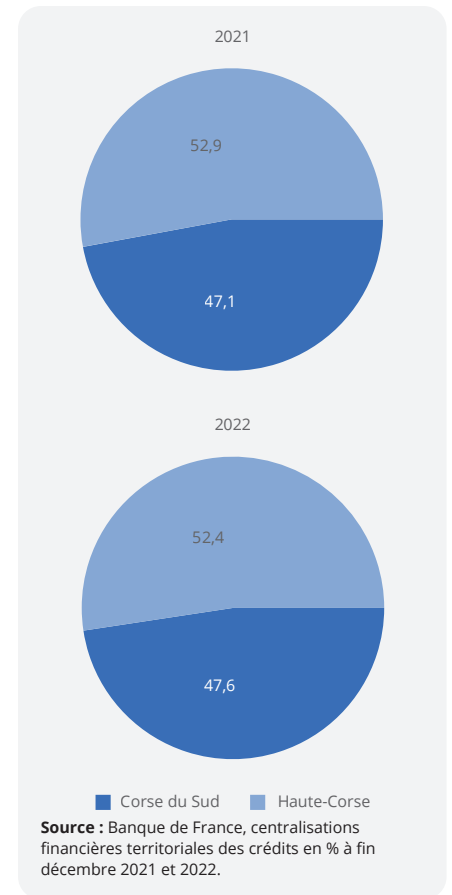
Source : données Banque de France.

► 3. Évolutions départementales des encours de crédits de 2019 à 2022



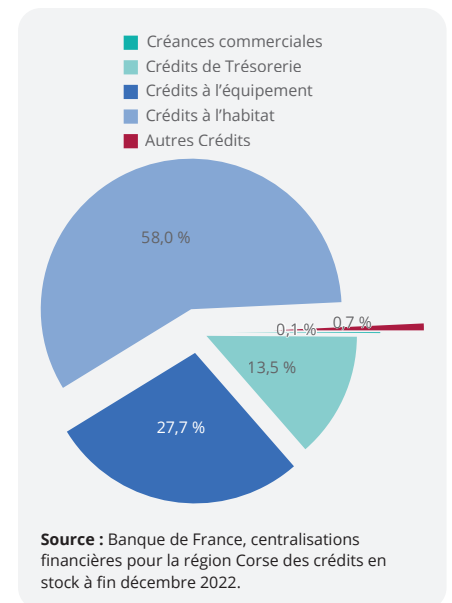
Source : Banque de France, centralisations financières territoriales des crédits à fin décembre 2019, 2020, 2021 et 2022 (Indice base 100 année 2018).

► 4. Répartition départementale des encours des crédits en 2021 et 2022



Source : Banque de France, centralisations financières territoriales des crédits en % à fin décembre 2021 et 2022.

► 5. Répartition des crédits par type d'encours entre 2021 et 2022



Source : Banque de France, centralisations financières pour la région Corse des crédits en stock à fin décembre 2022.

► Pour en savoir plus

- « Les entreprises en région Corse : Bilan 2022 et perspectives 2023 », Banque de France.
- « Un panorama complet sur le crédit », Banque de France.

Chiffre d'affaires et investissement des entreprises demeurent en nette croissance

Dans la continuité de 2021, la situation économique régionale reste bien orientée en 2022. Les chiffres d'affaires déclarés des entreprises assujetties à la TVA en Corse progressent de 14,6 % sur un an, après une hausse de 16 % en 2021. Si l'évolution est globalement dynamique, les situations sont contrastées entre les secteurs. Les investissements sont également en hausse en région comme au plan national. Le niveau d'avant crise est désormais dépassé tant en matière de chiffres d'affaires déclarés que d'investissements réalisés.

Des chiffres d'affaires déclarés en nette progression

Dans la continuité du rebond observé en 2021, l'année 2022 est synonyme de croissance économique pour l'activité insulaire. Tous secteurs confondus et tous régimes de TVA pris en compte, les chiffres d'affaires déclarés, cumulés sur un an, par les entreprises progressent de 14,6 % en 2022 par rapport à 2021, après une hausse de 16,0 % l'année précédente. Le niveau d'avant crise est dépassé avec une augmentation du chiffre d'affaires régional de 18,9 % par rapport à 2019, contre 19,5 % au plan national. En 2022, l'excédent de chiffres d'affaires mensuels par rapport au même mois de 2021, oscille entre 4,8 % en octobre et 39,6 % en avril ► **figure 1**. Les hausses mensuelles restent supérieures à celles observées dans la période de référence 2018-2019 excepté en juillet. La plus forte progression constatée en avril 2022 traduit notamment une économie impactée par les mesures de restriction encore en vigueur au printemps 2021. Pour rappel, l'état d'urgence sanitaire a été appliqué sur tout le territoire entre le 1^{er} octobre 2020 et le 1^{er} juin 2021.

Au niveau départemental, la Corse-du-Sud affiche une progression de chiffres d'affaires déclarés plus marquée qu'en Haute-Corse avec respectivement une hausse de 15,3 % et de 13,9 %.

Le commerce principal contributeur

Au 31 décembre 2022, en Corse, huit secteurs d'activité représentent 90 % du volume total du chiffre d'affaires déclaré par les entreprises au cours de l'année.

La concentration est plus marquée qu'au plan national (79 %). Sur l'île, le principal secteur est celui du commerce et réparations automobile (40 %). Il est suivi de la construction (16 %), le transport et entreposage (9 %), l'hébergement et restauration (9 %), l'industrie manufacturière (6 %), les activités de services administratifs et de soutien (5 %), les activités spécialisées, scientifiques et techniques (3 %) et les activités immobilières (3 %) ► **figure 2**.

L'ensemble des secteurs présente une tendance à la hausse, bien que l'ampleur des évolutions soient hétérogènes ► **figure 3**. Les secteurs du commerce et réparations automobile (+11,4 %) et de la construction (+12,9 %) sont donc ceux qui contribuent le plus à la hausse du chiffre d'affaires régionale mais la croissance sectorielle la plus importante concerne l'hébergement-restauration (+34,5 %) suivi du transport et entreposages (+31,4 %).

Alors que l'évolution régionale dans le commerce et réparations automobile est inférieure de 2,3 points par rapport au national (13,7 %), celle de la construction est plus élevée en Corse (+12,9 % contre +5,3 %). Il en est de même pour le transport et entreposages (+31,4 % contre +23,2 %).

Des recettes de TVA et des investissements en hausse

En Corse, les recettes de TVA perçues au cours de l'année sont en hausse de 9,5 % en 2022 par rapport à 2021 après avoir progressé de 13,9 % l'année précédente. Au niveau départemental, l'augmentation des recettes de TVA est plus marquée en Corse-du-sud (10,4 %)

qu'en Haute-Corse (8,6 %). Pour rappel, en 2020, dans le contexte de la crise sanitaire, les recettes annuelles régionales avaient baissé, de 6,9 % par rapport à 2019 ► **figure 4**. À l'instar des chiffres d'affaires enregistrés, la hausse des recettes est aussi liée à l'inflation.

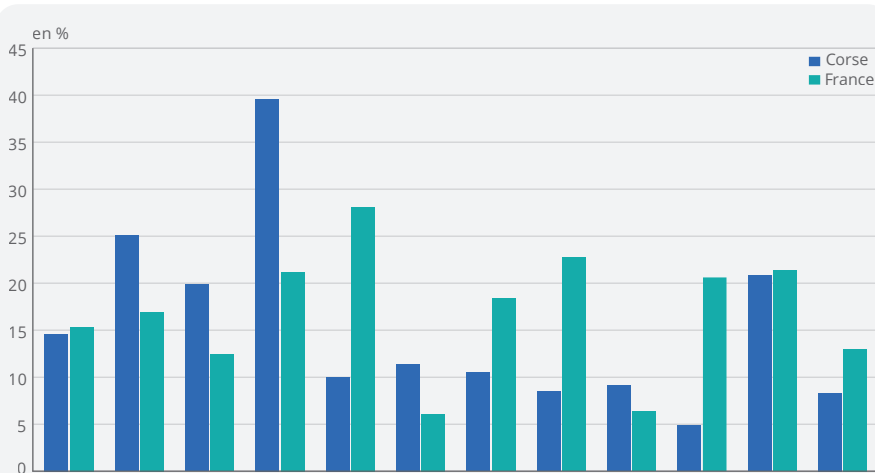
La TVA déductible sur immobilisations déclarée reflète le niveau d'investissement, c'est un déterminant de la croissance à long terme (dépense engagée en vue d'obtenir des flux de revenus futurs). Au 31 décembre 2022, l'investissement des entreprises cumulé sur un an reste bien orienté en Corse comme au niveau national. Il dépasse son niveau de 2019 ► **figure 5**.

Une stabilité des saisines CCSF

Le nombre de saisines régionales des commissions des Chefs de Services Financiers (CCSF) est stable par rapport à 2021 mais demeure toujours inférieur au niveau d'avant crise. En 2022, les plans attribués ont permis de préserver 270 emplois après 300 en 2021, 420 en 2020 et 485 en 2019. L'effet des mesures d'accompagnement mises en œuvre par les pouvoirs publics (dispositifs d'activités partielles, prêts garantis par l'État, fond national de soutien, remises et reports d'échéances fiscales et sociales, prise en charge des charges fixes, bouclier tarifaire gaz et électricité) ainsi que le rebond économique constaté peuvent pour partie expliquer la faible mobilisation des plans de règlement. ●

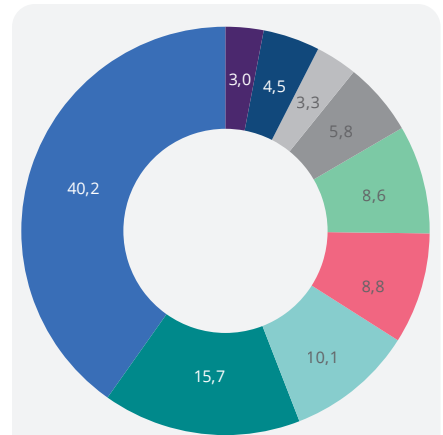
Marie Geronimi (Direction régionale des finances publique de Corse)

► 1. Évolutions mensuelles régionales et nationales des chiffres d'affaires entre 2022 et 2021.



Note : données mensuelles non cumulées.
Champ : entreprises assujetties à déclaration de TVA - tous régimes TVA.
Source : DRFIP 2A.

► 2. Répartition sectorielle des chiffres d'affaires déclarés en Corse en 2022

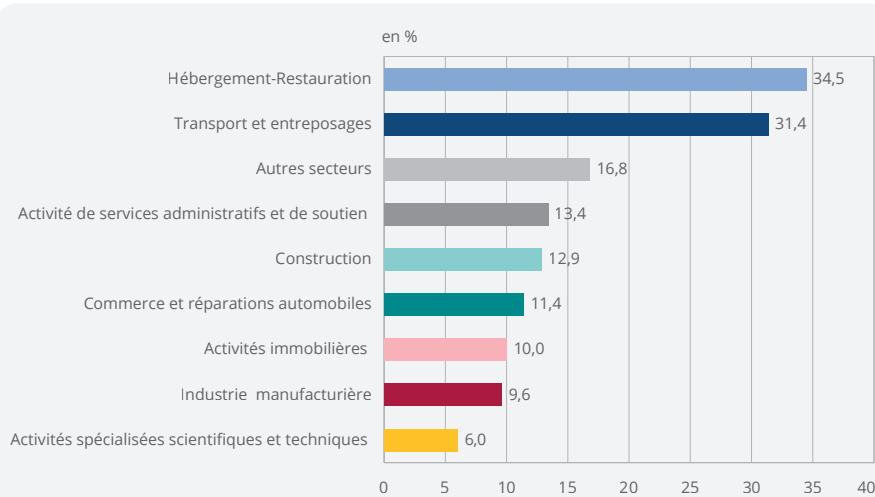


en %

- Commerce et réparations automobiles
- Construction
- Autres secteurs
- Transport et entreposages
- Hébergement- restauration
- Industrie manufacturière
- Activités spécialisées scientifiques et techniques
- Activité de services administratifs et de soutien
- Activités immobilières

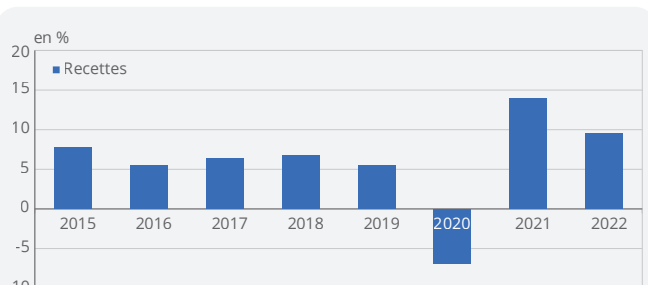
Note : données cumulées sur un an au 31 décembre 2022.
Champ : entreprises assujetties à déclaration de TVA - tous régimes TVA.
Source : DRFIP 2A.

► 3. Évolution sectorielle des chiffres d'affaires déclarés en Corse en 2022 par rapport à 2021



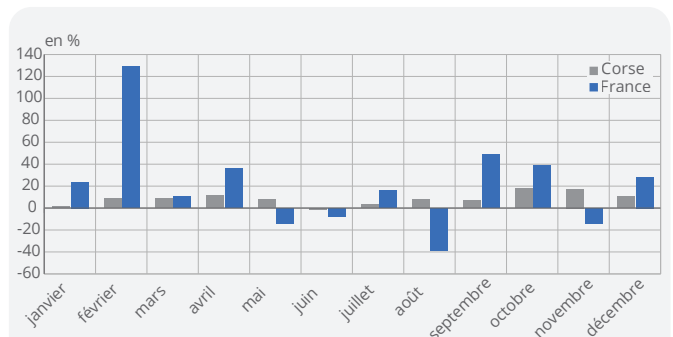
Note : données cumulées sur un an au 31 décembre.
Champ : entreprises assujetties à déclaration de TVA - tous régimes TVA.
Source : DRFIP 2A.

► 4. Évolution des recettes annuelles de TVA en Corse par rapport à l'année précédente



Note : données mensuelles cumulées sur un an au 31 décembre.
Champ : entreprises assujetties à déclaration de TVA - tous régimes TVA.
Source : DRFIP 2A.

► 5. Évolution de l'investissement des entreprises



Note : évolutions mensuelles, tous secteurs économiques, mesurées à partir de la TVA déductible sur immobilisations en Corse.
Champ : entreprises assujetties à déclaration de TVA - tous régimes TVA.
Source : DRFIP 2A.

► Pour en savoir plus

- Portail statistique national de la DGFiP.

En 2022, les contraintes s'accumulent pour les agriculteurs corses

Les années se suivent et se ressemblent pour l'agriculture corse. En 2022, les coûts de production continuent à augmenter ; le réchauffement climatique, toujours plus prégnant, affecte l'ensemble des activités agricoles, y compris sur des cultures jusqu'ici préservées. Le vin et la clémentine, productions phares de l'île, ont néanmoins connu une nouvelle campagne satisfaisante. La situation est plus mitigée pour les productions animales, en proie à des difficultés structurelles récurrentes.

Une sécheresse exceptionnelle, précoce et durable

De faibles chutes de neige en fin d'hiver et un déficit important de précipitations au printemps donnent le ton d'une année 2022 qui connaît une sécheresse exceptionnelle, en intensité et en durée. S'y ajoutent des températures élevées depuis l'avant saison jusqu'à la fin d'année, celles-ci sont supérieures de deux à trois degrés aux normales saisonnières ► **figure 1**. Le faible étiage des cours d'eau et le niveau préoccupant des barrages entraînent le déclenchement précoce d'une vigilance sécheresse par les autorités dès le mois de mai et ce jusqu'à début décembre. Les mesures de restriction d'eau qui en découlent concernent également les agriculteurs, qui ont dû adapter leurs pratiques d'irrigation.

Des intrants de plus en plus chers

Aux préoccupations climatiques s'ajoute l'accélération de la flambée des prix d'achat des moyens de production agricole en raison du contexte international. Le conflit ukrainien succédant à la crise Covid-19, les prix de l'énergie et des carburants continuent à grimper, tandis que dans le domaine spécifiquement agricole, ceux de l'alimentation animale augmentent sensiblement (+15 %) et ceux des engrais s'envolent (+89 %). Pour soutenir les éleveurs particulièrement touchés, le gouvernement met en place dès le mois de juin une aide au surcoût de l'alimentation animale.

Les vins corses cultivent leur différence

En dépit de ces aléas, la viticulture corse continue de bien se porter, avec une récolte plus abondante (+9 % par

rapport à 2021) et de qualité. Bien adapté au climat sec méditerranéen avec ses cépages endémiques, le vignoble produit 377 000 hectolitres en 2022 ► **figure 2**. Des viticulteurs sont même dans l'anticipation, en commençant à implanter des vignes en altitude. Déjà bien cotés sur le marché national, les vins corses retrouvent peu à peu leurs parts de marché d'avant crise sanitaire à l'étranger. Avec un quart de la production exportée vers l'Allemagne, la Suisse, la Belgique ou les États-Unis, la profession qui compte beaucoup de jeunes fait preuve d'un fort dynamisme.

Production record pour la clémentine

La récolte de ce petit agrume dont la Corse détient le quasi-monopole à l'échelle nationale, dépasse pour la première fois les 40 000 tonnes en 2023 ► **figure 3**. Cette production de qualité, malgré les inévitables écarts de tri, rencontre cependant une concurrence internationale accrue. Le contexte inflationniste accroît la difficulté à écouler les produits en raison d'une demande qui stagne pour ce type de fruit haut-de-gamme. Malgré des cours inférieurs à la moyenne triennale 2019/2021, la commercialisation est néanmoins satisfaisante mais incite les agrumiculteurs à une réflexion sur l'avenir. L'intensification des exportations et la diversification par introduction de nouvelles variétés d'agrumes pour allonger la saison font partie des pistes envisagées.

Les vergers ancestraux souffrent aussi du manque d'eau

Les sécheresses récurrentes commencent aussi à affecter les solides oliviers et châtaigniers, pourtant réputés pour leur résistance aux aléas climatiques et leur

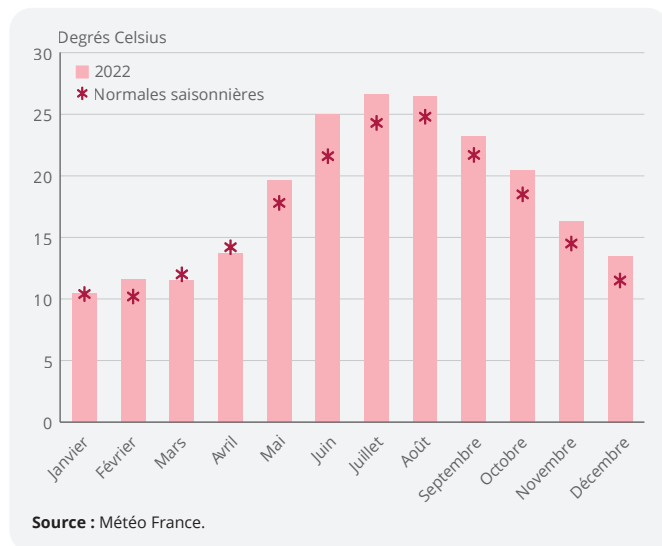
adaptation aux terroirs corses. Si les premiers sont habitués aux étés chauds et secs, il leur faut quand même un minimum de pluies hivernales, voire printanières, qui manquent cette année. Résultat, une chute physiologique importante, des fruits de petits calibres et à l'arrivée une production du même ordre qu'en 2021 (854 tonnes), alors que cette année était prévue en alternance haute, au-delà des 1 500 tonnes. La production d'huile d'olive s'en trouve amputée d'autant. Les châtaigniers, pourtant plantés en altitude moyenne, subissent en 2022 une seconde année consécutive de stress hydrique et les tonnages récoltés sont également en baisse (-4 %). Pour l'ensemble des vergers, la conséquence indirecte de la sécheresse est aussi une vulnérabilité accrue aux maladies et parasites.

Les filières animales à la croisée des chemins

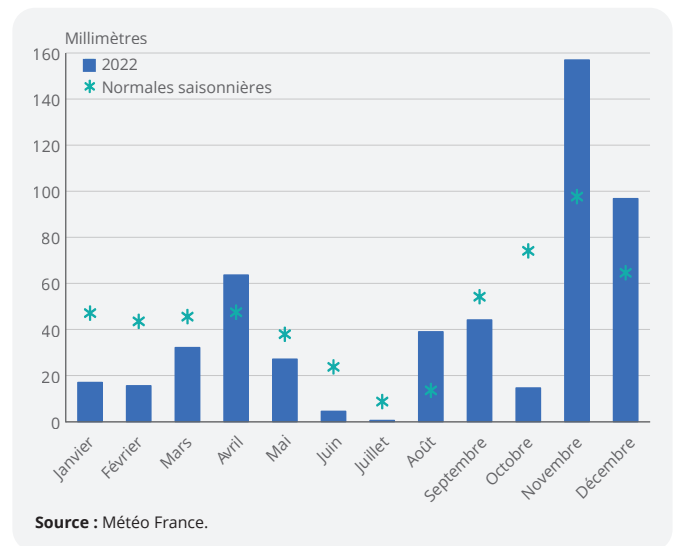
Tributaires d'importations de fourrage et d'autres aliments de plus en plus coûteux, les élevages insulaires sont d'autant plus touchés par la sécheresse. Si les cheptels et la production laitière se maintiennent pour les caprins, ils sont en baisse pour les ovins ► **figure 4**. Les éleveurs de chèvres et de brebis ont de fortes inquiétudes quant à la pérennisation de leur activité et de leur savoir faire traditionnel dans un contexte économique difficile. Enfin, face aux difficultés de la filière bovine allaitante, les autorités prennent des mesures de soutien spécifiques, avec, notamment, une aide à la réforme des animaux et le lancement d'une campagne d'identification par bolus électronique intraruminal pour renforcer la traçabilité des animaux. ●

Philippe Pailler (Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)

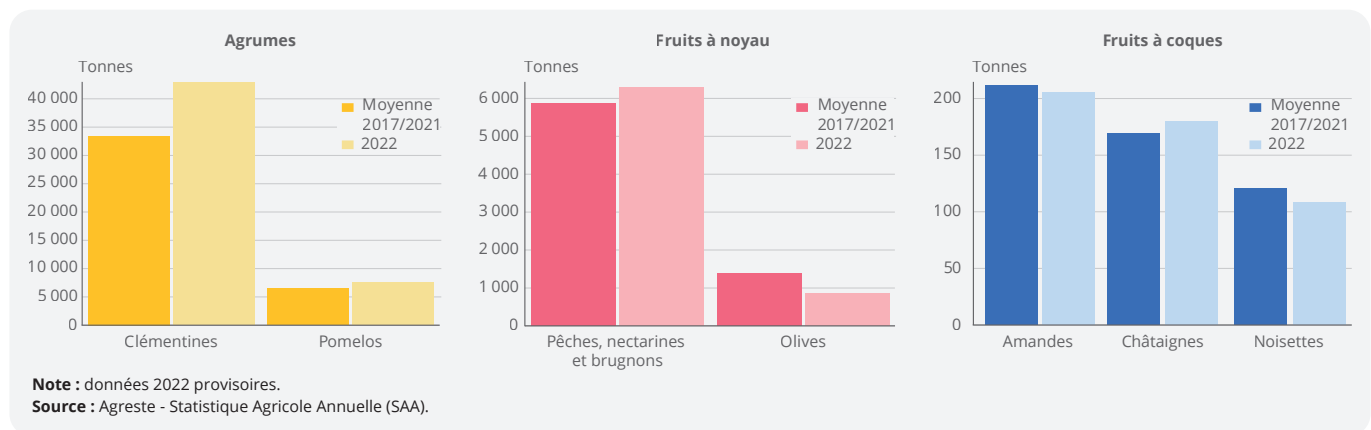
► 1a. Températures moyennes en 2022



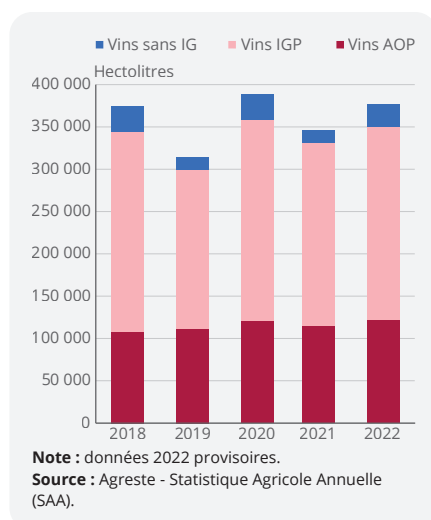
► 1b. Précipitations moyennes en 2022



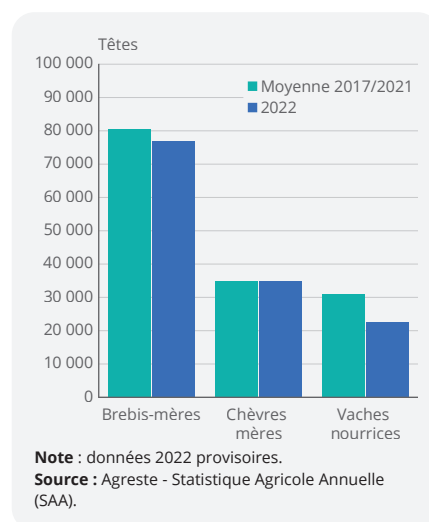
► 3. Production des vergers



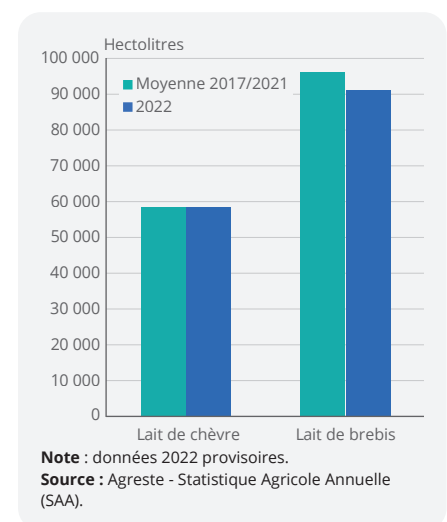
► 2. Évolution de la production de vin



► 4a. Bétail



► 4b. Production laitière



► Pour en savoir plus

- « Coexistence des générations dans l'agriculture corse en 2020 », publication Agreste, juillet 2022.
- « L'emploi agricole a augmenté plus vite que le nombre d'exploitations », publication Agreste, juillet 2022.
- « Un terroir qui signe sa qualité », publication Agreste, novembre 2022.
- « Une cuvée dans la moyenne malgré canicule et sécheresse », Draaf, décembre 2022.
- « Clémentine corse : un niveau de production qui nécessite un dynamisme accru dans sa valorisation », Draaf, décembre 2022.

Un bilan annuel mitigé pour le secteur de la construction

En 2022, le nombre de logements autorisés à la construction augmente de 19 % en un an mais demeure toutefois inférieur de 4 % à son niveau d'avant crise. Les mises en chantiers de logements baissent de 22 % par rapport à 2021. Les mises en vente de logements neufs sont également en recul de 38 %, à l'instar des ventes effectives en retrait d'un tiers. Le stock de logements à vendre est au plus bas depuis 2010 avec 910 unités fin 2022.

La reprise des autorisations de construire se confirme

En 2022, la reprise du nombre de logements autorisés à la construction se poursuit avec 19 % d'autorisations supplémentaires délivrées en un an, après la hausse de 21 % en 2021. Les 4 800 logements autorisés en 2022 sont portés pour les deux tiers par la Haute-Corse ► **figure 1**. Les autorisations restent néanmoins en deçà des niveaux d'avant crise sur l'île (-4 % par rapport à 2019), alors qu'elles les dépassent en France hors Mayotte (+7 % en moyenne) ► **figure 2**. Le nombre de logements collectifs autorisés représente 56 % de l'ensemble des autorisations et 60 % au niveau national. Parmi les logements individuels autorisés (purs ou groupés quand un permis unique bénéficie à plusieurs maisons individuelles), les permis pour une seule habitation concernent six autorisations sur dix. D'autre part, la surface totale autorisée pour la construction de locaux professionnels (locaux non résidentiels) augmente de 4 % en un an et passe de 174 000 m² en 2021 à 182 000 m² en 2022 ► **figure 3**. Elle reste toutefois en retrait de 17 % par rapport à 2019 contre un repli de 5 % au niveau national ► **figure 4**. Quatre secteurs d'activités consomment les trois quarts de la surface autorisée, il s'agit de la construction d'entrepôts (21 %), suivie par les locaux dédiés aux services publics ou d'intérêt collectif (19 %), les bureaux (18 %) et les exploitations agricoles ou forestières (16 %).

Les mises en chantier demeurent en recul

Cumulés sur l'année 2022, le nombre de logements commencés s'établit à 2 800, soit 22 % de moins par rapport à l'année 2021 ► **figure 5**. Néanmoins, une forte disparité géographique se dessine avec une chute marquée en Corse du Sud (-41 %) et une légère baisse en Haute-Corse (-3 %). Sur l'île, les mises en chantier restent toutefois inférieures de 35 % à celles de l'année 2019 alors qu'elles sont de 4 % en deçà de leur niveau d'avant crise au niveau national.

Une baisse record des mises en vente des logements neufs et des ventes effectives

En 2022, la diminution des mises en vente de logements neufs amorcée en 2019 se poursuit. Sur un an, elle atteint une baisse record de 38 %, soit 766 logements neufs offerts à la vente sur l'île. Suivant le même mouvement, les ventes effectives se rétractent à nouveau d'un tiers en un an, après avoir retrouvé en 2021 leur niveau de 2019. Le nombre de logements neufs disponibles en fin d'année passe ainsi de 1 290 à 910 unités en 2022. Malgré la baisse des ventes, ce stock, qui diminue de moitié en deux ans, est le plus faible depuis 2010 ► **figure 6**. En particulier, il recule de 29 % en Corse entre 2021 et 2022. Pour l'ensemble de la France métropolitaine, le marché en 2022 se replie aussi, malgré une amorce de reprise en 2021. Le repli est

cependant moins sévère que sur l'île puisque les mises en vente de logements neufs subissent une baisse de 6 %. Parallèlement, les ventes diminuent de 15 %, soit un repli moitié moins important qu'en Corse, et le stock de logements neufs disponibles au niveau national augmente en un an de 10 %.

Un prix des appartements neufs corses en légère baisse

En 2022, concernant les opérations de vente de 5 logements et plus, 1 100 appartements neufs et 70 maisons neuves ont été vendus en Corse. Les appartements constituent, comme au niveau national, 93 % des mises en vente dans le neuf. Le prix moyen du m² en collectif se rétracte de 3 % en un an pour s'établir à 3 900 euros, soit un prix inférieur à la moyenne nationale qui s'élève à 4 650 euros (+5 % en un an). Les maisons neuves vendues en Corse représentent un marché très restreint. Le faible nombre de transactions et l'hétérogénéité de l'offre limitent toute comparaison annuelle ou spatiale des prix. Le prix moyen d'une maison neuve et de son terrain est, depuis 2010, systématiquement supérieur au prix moyen métropolitain. À prendre avec les précautions apportées ci-dessus, en 2022, il dépasse les 420 000 euros sur l'île, soit +7 % en un an, tandis qu'en France métropolitaine, le prix moyen d'une maison neuve s'établit à 344 000 euros, en hausse de 4 % sur cette même période. ●

Martine Agostini (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse)

► Avertissement sur la commercialisation de logements neufs

Les données diffusées sur la commercialisation des logements neufs incluent désormais les logements neufs rénovés et réhabilités, c'est-à-dire issus de la construction sur existant. Cela permet une meilleure représentativité du marché du logement neuf. En 2022, au niveau national, ces logements représentent 9 % des logements neufs commercialisés auprès des particuliers.

► Pour en savoir plus

- Observatoire du logement, Dreal Corse.

► 1. Construction autorisée de logements par département

Zonage	Logements en 2022 (nombre)	Évolution 2021 - 2022 (%)	Évolution 2019 - 2022 (%)	Évolution annuelle moyenne 2016 - 2021 ¹ (%)
Corse-du-Sud	1 700	20,5	-29,8	-8,7
Haute-Corse	3 000	18,3	21,2	5,1
Corse	4 800	19,1	-4,2	-1,3
France hors Mayotte	483 300	3,1	7,1	0,2

¹ : évolution qui aurait été observée pour la construction autorisée de logements, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Notes : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle. Les évolutions sont calculées sur les données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Source : SDES, Sit@del2.

► 5. Logements commencés par département

Zonage	Logements en 2022 (nombre)	Évolution 2021 - 2022 (%)	Évolution 2019 - 2022 (%)	Évolution annuelle moyenne 2016 - 2021 ¹ (%)
Corse-du-Sud	1 100	-40,7	-53,3	-10,5
Haute-Corse	1 700	-2,8	-12,9	2,2
Corse	2 800	-22,0	-34,7	-5,4
France hors Mayotte	371 600	-5,0	-4,2	1,1

¹ : évolution qui aurait été observée pour les logements commencés, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Notes : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle. Les évolutions sont calculées sur les données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Source : SDES, Sit@del2.

► 3. Construction autorisée de locaux non résidentiels selon le type

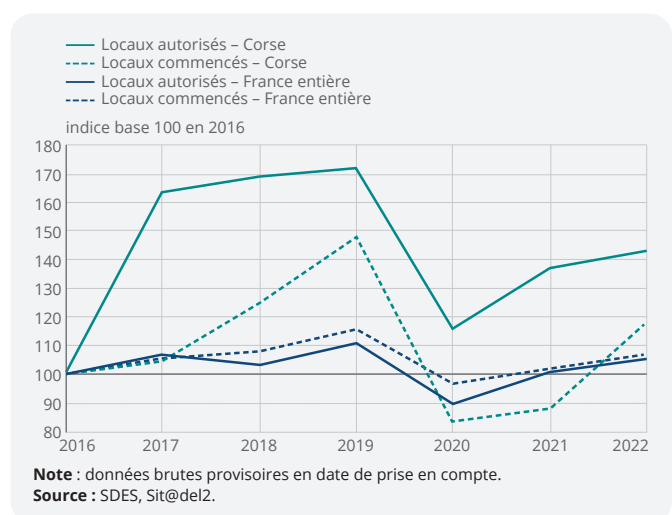
Type de locaux	Corse				France entière			
	Surfaces autorisées en 2022 (milliers de m ²)	Évolution 2021 - 2022	Évolution 2019 - 2022	Évolution annuelle moyenne 2016 - 2021 ¹	Évolution 2021 - 2022	Évolution 2019 - 2022	Évolution annuelle moyenne 2016 - 2021 ¹	
Artisanat	2,0	-84,4	-23,3	31,8	-9,1	-3,8	7,0	
Bureaux	32,0	94,3	85,3	5,8	14,5	-8,8	0,6	
Commerce	25,0	-6,6	-32,5	12,8	28,6	8,9	-7,9	
Entrepôt	39,0	-6,0	11,0	14,5	10,1	3,4	6,6	
Exploitation agricole ou forestière	30,0	-16,2	-35,2	-0,7	-13,5	-23,9	-3,5	
Hébergement hôtelier	14,0	10,1	-55,1	-1,2	11,8	-5,8	0,0	
Industrie	5,0	-4,4	-83,0	-8,3	13,3	16,4	3,2	
Service public ou d'intérêt collectif	35,0	48,3	59,3	5,9	2,9	-5,9	-0,1	
Ensemble	182,0	4,5	-16,6	6,5	5,3	-4,8	0,1	

¹ : évolution qui aurait été observée pour la construction autorisée de locaux non résidentiels, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

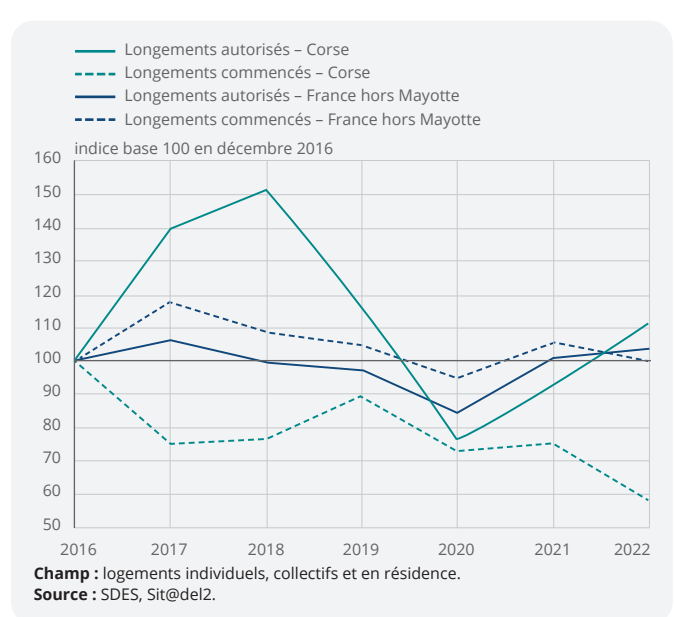
Note : données brutes provisoires en date de prise en compte.

Source : SDES, Sit@del2.

► 4. Évolution de la construction de locaux non résidentiels



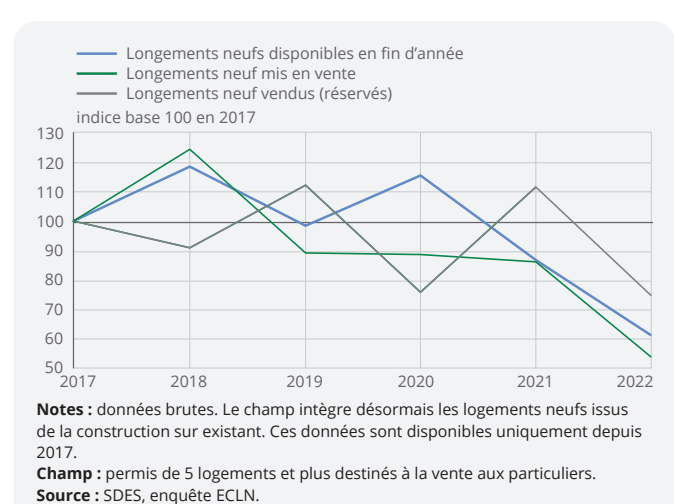
► 2. Évolution de la construction de logements



► Avertissement

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

► 6. Évolution de la commercialisation de logements neufs - Corse



En 2022, le retour des voyageurs se confirme

En 2022, 8,3 millions de passagers hors croisiéristes sont accueillis dans les ports et aéroports de Corse. Le trafic progresse de 23 % en un an et retrouve son niveau d'avant crise. L'aérien continue sa progression et dépasse de 3,5 % la fréquentation de 2019. Dans le maritime, hors croisiéristes, le trafic n'a pas entièrement retrouvé son niveau d'avant crise (-2,5 %), il enregistre toutefois une forte progression du nombre de passagers sur un an (+26 %).

Un trafic de voyageurs dans le ton de l'avant crise

Avec 8,3 millions de passagers transportés en 2022, le trafic de voyageurs augmente de 23 % sur un an. Hors croisiéristes, le nombre de passagers des ports et aéroports de Corse revient à hauteur du trafic de 2019 (+0,6 %).

En effet, la fin des mesures d'endiguement face à la pandémie qui bridaient encore les transports de voyageurs en 2021 permettent un retour à la normale des flux ► **figure 1**. En particulier les liaisons étrangères ne sont plus soumises aux restrictions sur les déplacements internationaux. Les trois quarts du trafic annuel hors croisiéristes s'étalent de mai à septembre.

Les « trafics croisières », stoppés pendant la crise Covid-19, retrouvent leur niveau d'avant crise. Ainsi, 832 000 croisiéristes ont débarqué ou embarqué en Corse en 2022, soit neuf fois plus qu'en 2021.

Le trafic aérien redécouvre le porté par les vols intérieurs

En 2022, le trafic aérien de passagers représente 4,4 millions de voyageurs, soit une hausse de 19 % par rapport à 2021 ► **figure 2**. Le niveau de 2019 est dépassé avec 146 000 passagers supplémentaires. Les quatre aéroports insulaires enregistrent une hausse de fréquentation. Celui de « Bastia - Poretta » présente la plus forte progression (+24 %), mais par rapport à 2019, il reste néanmoins le seul aéroport dont la fréquentation est encore en retrait (-5 %).

Sur les lignes françaises, le trafic s'élève à 3,8 millions de passagers en 2022. Cela représente 14 % de voyageurs supplémentaires par rapport à 2021 et 6 % de plus qu'en 2019. Ces liaisons représentent 87 % du trafic aérien. Les vols vers et depuis l'étranger progressent très fortement en un an (+77 %) et poursuivent le rattrapage

suite à une année 2020 marquée par l'effondrement du nombre de voyageurs. Malgré ce rebond, les liaisons avec l'étranger sont encore 11 % en deçà de leur trafic de 2019. Les échanges avec la Suisse, qui représentent la part la plus importante du trafic international avec quatre passagers sur dix, ont dépassé la fréquentation d'avant crise (+8 %). À l'inverse, les liaisons avec l'Allemagne restent en retrait en 2022 (-26 %).

Les compagnies Low Cost poursuivent leur progression

Les compagnies *Low Cost* sont moins concernées que les compagnies régulières par la forte baisse de fréquentation durant la crise sanitaire. Avec 1,8 millions de voyageurs transportés, elles enregistrent une progression de 13 % en un an et dépassent leur niveau de 2019 (+10 %) alors qu'Air Corsica et Air France retrouvent l'équivalent de leur trafic d'avant crise (-0,7 %).

En 2022, les compagnies *Low Cost* représentent 42 % de la desserte aérienne malgré la concentration de 90 % de leurs passagers transportés durant la saison estivale entre avril et septembre. Volotea et Easyjet représentent respectivement 42 % et 35 % de ce marché.

Le trafic maritime se rapproche de son niveau d'avant crise

Avec 3,9 millions de voyageurs transportés sur les lignes régulières en 2022, le trafic maritime (hors croisiéristes) augmente de 26 % par rapport à 2021. Il se rapproche nettement de son niveau de 2019 (-2,5 %) et représente 47 % du trafic global de passagers soit une proportion équivalente à celle d'avant crise.

Les échanges avec les régions françaises augmentent de 13 % par rapport à 2021 avec 2,5 millions de passagers, au même

niveau que 2019. Les lignes avec l'Italie comptent à nouveau pour un tiers du trafic total, cette part était réduite à un quart suite à la chute du nombre des passagers en 2020. Ces lignes affichent une progression de 71 % en un an et un trafic proche de 2019 ► **figure 3**.

Le trafic dans les ports de Bonifacio et de Bastia reste en deçà des flux de 2019. Ils affichent cependant les plus fortes hausses du nombre de voyageurs avec respectivement +98 % et +35 % par rapport à l'année précédente. Le trafic dans les ports de L'île Rousse et Propriano (+19 % d'évolution annuelle) ainsi que celui de Porto-Vecchio (+15 %), sont bien orientés et dépassent leur niveau de fréquentation de 2019. Le port d'Ajaccio poursuit également sa progression (+14 %) et retrouve son trafic d'avant crise.

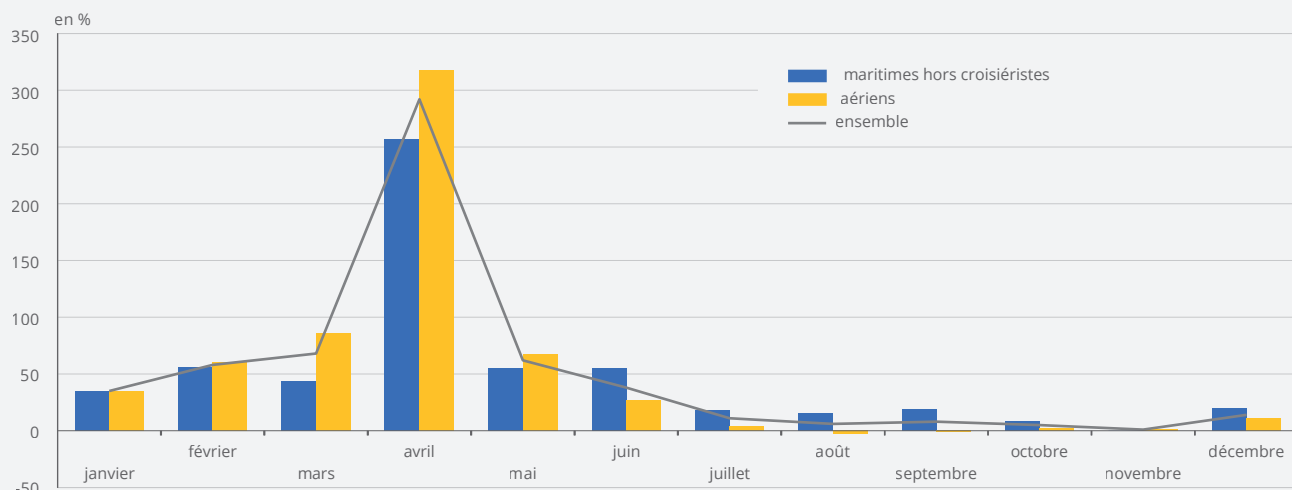
En 2022, la Corsica Ferries transporte 70 % de l'ensemble des passagers des lignes Corse-continent et Corse-Italie. Son trafic progresse de 26 % sur un an et la compagnie dépasse ainsi son niveau de fréquentation d'avant crise. La Corsica Linea, qui assure 14 % des flux maritimes, transporte désormais un quart de passagers supplémentaires par rapport à son volume de 2019. La Méridionale reprend 24 % de passagers sur une année mais reste encore déficitaire de 27 % de son trafic d'avant crise. Enfin, Ichnusa Lines (anciennement Blu Navy) et Moby Lines, qui desservent exclusivement les ports italiens, n'ont pas retrouvé leur fréquentation de 2019 et ce malgré la reprise. ●

Martine Agostini, Anne-Christine Turck (DREAL)

► Pour en savoir plus

- Observatoire régional des transports de la Corse.
- Notes de conjoncture trimestrielles, Insee Conjoncture Corse.

► 1. Évolution du nombre de passagers transportés selon le type de trafic en 2022 par rapport à 2021



Source : Observatoire régional des transports de la Corse (Dreal).

► 2. Trafics aériens

en milliers de passagers au départ et à l'arrivée

Aéroports	2019	2020	2021	2022	Évolution 2022/2021 (%)
Ajaccio	1 619	945	1 416	1 665	17,5
Bastia	1 562	816	1 203	1 489	23,9
Calvi	338	186	296	346	17,1
Figari	749	477	793	908	14,6
Total Corse	4 263	2 424	3 707	4 409	18,9
dont Low cost	1 670	858	1 626	1 833	12,7
Corse-continent	3 616	2 242	3 357	3 823	13,9
Corse-étranger	647	164	326	576	76,8

Note : totaux et évolutions calculés sur données non arrondies.

Source : Observatoire régional des transports de la Corse (Dreal).

► 3. Trafics maritimes sur lignes régulières

en milliers de passagers au départ et à l'arrivée

Ports	2019	2020	2021	2022	Évolution 2022/2021 (%)
Ajaccio	940	642	816	933	14,3
Bastia	2 130	1 150	1 482	2 000	35,0
Bonifacio	289	73	114	226	97,5
L'Île-Rousse	337	194	360	400	11,1
Porto-Vecchio	199	162	235	228	-2,7
Propriano	59	45	58	70	21,2
Total Corse	3 954	2 266	3 064	3 857	25,8
Corse-continent	2 526	1 703	2 249	2 532	12,6
Corse-Italie	1 395	550	756	1 291	70,8

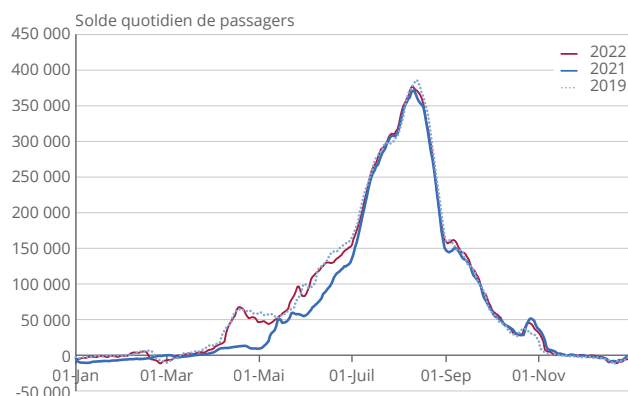
Note : totaux et évolutions calculés sur données non arrondies.

Source : Observatoire régional des transports de la Corse (Dreal).

► Encadré - 378 000 personnes de plus sur l'île à la mi-août

Du 8 juillet au 27 août 2022, le solde des arrivées et départs de passagers se traduit par la présence quotidienne de 200 000 à 378 000 personnes supplémentaires à la population sur le territoire insulaire. Elles sont plus de 300 000 personnes entre le 25 juillet et le 21 août. Le 10 août 2022, point culminant de la fréquentation estivale, la Corse enregistre 378 000 personnes de plus que sa population résidente. Ce solde était de 389 000 au 13 août 2019 ► [figure 4](#).

► 4. Variation de population quotidienne générée par les trafics maritimes et aériens en 2021 et 2019



Source : Observatoire régional des transports de la Corse (Dreal).

La Corse regagne son attractivité touristique

En 2022, en Corse, l'activité des hébergements touristiques professionnels marchands dépasse celle d'avant crise sanitaire et les chiffres d'affaires s'élèvent en conséquence. Avec 10,8 millions de nuitées, la fréquentation globale progresse de 1,2 % par rapport à 2019. Elle est particulièrement dynamique en avant et arrière-saison. Les résultats des établissements hôteliers sont encore bridés par un déficit de clientèle provenant de l'étranger jusqu'à la fin de l'année. En revanche, les campings sont les grands gagnants, les nuitées progressent nettement grâce à la présence accrue des campeurs de toutes provenances confondues. La fréquentation est également bien orientée dans les autres hébergements collectifs de tourisme.

Hôtellerie et restauration : des chiffres d'affaires bien orientés dès l'avant-saison

En Corse, en 2022, les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, libérés des mesures qui limitaient les déplacements, retrouvent une activité d'avant saison. Les chiffres d'affaires dans l'hôtellerie dépassent de 10 % ceux de 2019 dès le mois de mars ► **figure 1**. Malgré un repli en avril, traduisant des difficultés de recrutements, les recettes entrent en mai le bon début de saison estivale. Elles sont entre 8 % et 21 % supérieures à celles de 2019 jusqu'en novembre. Dans la restauration, les chiffres d'affaires progressent également nettement dès le mois d'avril (+14 %) jusqu'à novembre (+8,5 %). En juillet, les recettes du secteur de la restauration dépassent de 24 % leur niveau de 2019.

Une fréquentation globale supérieure à celle de 2019

Avec 10,8 millions de nuitées, la fréquentation dans les hôtels, campings et autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT) progresse globalement de 1,2 % par rapport à l'avant-crise sanitaire contre +0,3 % en France métropolitaine. Elle est particulièrement dynamique en avant et arrière-saison excepté dans l'hôtellerie insulaire où la clientèle en provenance de l'étranger (les non-résidents) fait défaut. Pourtant, en 2022, ces nuitées non-résidentes se réorientent à la hausse en région, de 0,2 % par rapport à 2019 alors qu'elles demeurent inférieures de 6,8 % en France métropolitaine.

Dans les hôtels, la clientèle en provenance de l'étranger se fait attendre

En 2022, les hôtels de Corse enregistrent 3,1 millions de nuitées. La fréquentation, reste en retrait de 2,8 % par rapport à son niveau d'avant-crise, comme en France métropolitaine (-3,4 %) ► **figure 2**. Malgré la

présence accrue des touristes en provenance du territoire national (les résidents, +1,6 % de nuitées par rapport à 2019), le repli de la clientèle non-résidente (-15,1 %) réduit la fréquentation globale.

Néanmoins, les hôtels classés 3 étoiles, qui concentrent plus de la moitié de nuitées passées dans le parc hôtelier insulaire, retrouvent leur niveau de fréquentation de 2019 et les établissements classés 4 et 5 étoiles le dépassent ► **figure 3**. La baisse de clientèle en provenance de l'étranger pénalise surtout les établissements hôteliers non classés en net recul de fréquentation.

Au mois d'avril, le repli de fréquentation hôtelière (-19,1 %) positionne la Corse en tête des régions les plus déficitaires ► **figure 4**. Les hôteliers sont confrontés de surcroît à des difficultés de recrutements dès le début de saison. En juillet, le nombre de nuitées dépasse le niveau d'avant-crise (+3,3 %), la présence des clients en provenance du territoire français compense le repli de la clientèle non résidente. Toutefois, les vagues de canicules successives et les intempéries du mois d'août assènent un coup d'arrêt à cette dynamique. La fréquentation de haute-saison (juin-septembre) dans l'hôtellerie reste inférieure de 1,6 % à celle de 2019. Enfin, le retour de la clientèle, de toutes provenances confondues, stimule la fréquentation hôtelière en fin d'année. Dès le mois d'octobre, les hôtels accueillent 2,1 % de nuitées supplémentaires par rapport à 2019. La progression s'accroît nettement en novembre et en décembre. Ainsi, le taux d'occupation moyen de l'hôtellerie insulaire rejoint en 2022 celui de 2019 (61,1 %) ► **figure 5**.

Une saison 2022 salubre pour les campings

Entre avril et septembre, le nombre de nuitées passées dans les campings de Corse, augmente de 4,4 % par rapport à 2019 et s'élève à 4,4 millions ► **figure 6**. Cet essor

de fréquentation, à partir d'un niveau déjà élevé, est moins important qu'en France métropolitaine (+7,5 %) où le littoral du Nord à la Bretagne tire de ses températures clémentes un regain d'attractivité plus vif pour l'hôtellerie de plein air.

Dans les campings de Corse, le niveau de fréquentation est particulièrement soutenu en avant-saison. Au cours des mois d'avril à juin, la fréquentation dépasse de 23 % celle de 2019. Le nombre de nuitées est en retrait au cours de la haute-saison, à -0,3 % entre juin et septembre par rapport à la période d'avant-crise, en lien avec les accidents climatiques de l'été 2022.

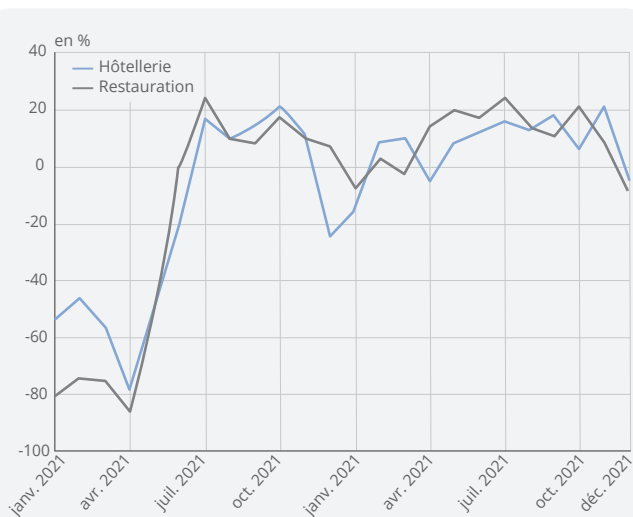
L'hébergement de plein air bénéficie de la présence d'une clientèle résidente plus nombreuse qu'en 2019 (+2,7 %) et de la fréquentation de campeurs en provenance de l'étranger qui dépasse de 7,2 % son niveau d'avant-crise. Les campings classés 3,4 et 5 étoiles gagnent 10 % de nuitées par rapport à 2019. Dans ces établissements, la progression de la clientèle non résidente est deux fois supérieure (+14,8 %) à celle des campeurs français.

Autres Hébergements Collectifs de Tourisme : un bilan positif

De janvier à décembre, la fréquentation atteint 3,3 millions de nuitées dans les autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT), soit 0,9 % de plus qu'en 2019. Leur bilan est positif en Corse où ce mode d'hébergement est plus prisé que les hôtels, contrairement au niveau national. Au cours du 1^{er} trimestre, les nuitées sont en hausse de 11,4 % par rapport à 2019, et de 16,6 % entre septembre et décembre. En revanche, elles se replient de 4,0 % entre avril et août. À l'image des campings, les AHCT retrouvent en 2022 une clientèle non-résidente. Celle-ci atteint un niveau 2,8 % supérieur à celui de 2019, néanmoins elle concerne 20 % des nuitées. ●

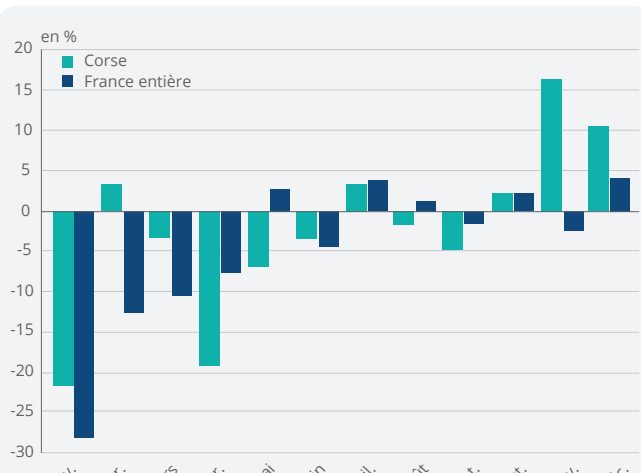
Marie-Pierre Nicolai (Insee)

► 1. Évolution du chiffre d'affaires dans l'hôtellerie et la restauration – Corse



Note : l'évolution est calculée par rapport au même mois de 2019.
Champ : unités légales monorégionales pérennes de 2017 à 2022, dont l'activité principale n'a pas changé durant cette période.
Source : DGFiP, Insee.

► 4. Évolution du nombre de nuitées totales dans les hôtels en 2022 par rapport au même mois de 2019



Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

► 6. Nombre de nuitées dans les campings selon la catégorie

Catégorie	Nombre de nuitées en 2022 (milliers)		Évolution entre 2019 et 2022 (%)	
	Corse	France métropolitaine	Corse	France métropolitaine
1-2 étoiles	654	13 760	0,6	-3,6
3-4-5 étoiles	3 459	116 559	10,0	9,3
Non classés	286	5 389	-31,9	1,4
Total	4 400	135 708	4,4	7,5

Note : données définitives.
Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

► Pour en savoir plus

- Caruso D., Nicolai M.-P., « Une saison touristique 2022 à la hauteur de la belle saison 2019 », *Insee Analyses Corse* n° 44, novembre 2022.

► 2. Nombre de nuitées selon le type d'hébergement

Type d'hébergements	Corse		France Métropolitaine	
	Nombre en 2022 (milliers)	Évolution entre 2019 et 2022 (%)	Nombre en 2022 (milliers)	Évolution entre 2019 et 2022 (%)
Hôtels	3 114	-2,8	207 301	-3,4
Campings	4 400	4,4	135 708	7,5
AHCT*	3 346	0,9	96 343	-0,6

* AHCT : autres hébergements collectifs touristiques.

Note : données définitives.

Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

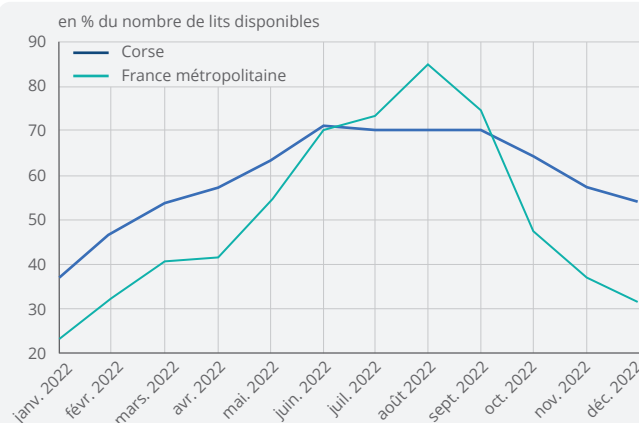
► 3. Nuitées dans les hôtels selon la catégorie

Catégorie	Nombre de nuitées en 2022 (milliers)		Évolution entre 2019 et 2022 (%)	
	Corse	France entière	Corse	France entière
1-2 étoiles	433	42 335	11,9	-11,5
3 étoiles	1 740	82 800	0,5	0
4-5 étoiles	715	61 586	1,3	2,6
Non classés	226	25 044	-40,2	-12,4
Total	3 114	211 765	-2,8	-3,4

Note : données définitives.

Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

► 5. Taux d'occupation dans les hôtels



Note : données définitives.

Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

► Avertissement

Couverture des saisons touristiques :

Les données sont collectées d'avril à septembre dans les campings, et toute l'année dans les hôtels et les autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT).

En 2020 et 2021, les confinements successifs et restrictions de déplacements durant la crise sanitaire ont perturbé la collecte de l'information sur la fréquentation mensuelle des hébergements :

- Hôtel : les données détaillées (catégorie, type de clientèle, département) ne couvrent que la période mai – décembre en 2021. En 2020, la provenance des voyageurs n'est connue que pour la période mai – octobre.

- Camping : la saison touristique 2021 couvre les mois de mai à septembre, celle 2020 couvre les mois de juillet à septembre.

- AHCT : les données 2021 ne couvrent que la période mai - décembre. Les données ne sont pas disponibles sur 2020.

Les calculs d'évolution doivent être réalisés avec précaution.

Révision des séries :

à partir du 1^{er} janvier 2019, les données des hôtels, des campings et des AHCT non répondants sont imputées au moyen d'une nouvelle méthode, en fonction de leurs caractéristiques. Cette nouvelle méthode d'imputation de la non-réponse tend à revoir légèrement à la baisse le nombre total de nuitées mais n'a pas d'impact sur les évolutions.

Définitions

Autres Hébergements collectifs de tourisme (AHCT)

Résidences de tourisme et hôtelières, villages de vacances, maisons familiales, centres internationaux de séjour, centres sportifs et auberges de jeunesse.

Appellation d'origine contrôlée (AOC)

Désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (la production, la transformation et l'élaboration) sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique qui donne ses caractéristiques au produit.

Appellation d'origine protégée (AOP)

Est l'équivalent de l'AOC. Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'Union européenne.

Catégories de demandes d'emploi établies par Pôle emploi

La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), y compris les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP), sans emploi et en contrat de sécurisation professionnelle ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Cessation d'entreprise

Il s'agit de l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance avec la notion plus large de

cessation. Les liquidations qui font suite à une défaillance ne représentent qu'une partie, variable avec le temps et le secteur d'activité, de l'ensemble des cessations.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente le montant des affaires (hors taxes) réalisées par une unité statistique (entreprise, unité légale) avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes.

Chômeur (BIT)

Un chômeur au sens du Bureau International du Travail (BIT) est une personne âgée de 15 ans ou plus :

- sans emploi durant une semaine donnée ;
- disponible pour travailler dans les deux semaines ;
- qui a effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Clientèle étrangère (au sens du tourisme)

Personne résidant à l'étranger et réalisant un séjour touristique en France. En complément, la clientèle française désigne une personne résidant en France et réalisant un séjour touristique sur le territoire.

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un jeune de 16 à 29 ans ayant satisfait à l'obligation scolaire, des dérogations étant possibles.

Contrat d'engagement jeune

Le contrat d'engagement jeune (CEJ) s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent de la reconnaissance de travailleur handicapé), qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi durable. Mis en oeuvre à la fois par Pôle emploi et les missions locales depuis le 1^{er} mars 2022, il propose à ces jeunes éloignés de l'emploi un programme d'accompagnement intensif (avec un objectif de 15 à 20 heures

d'accompagnement par semaine), et une mise en activité régulière. Le parcours est prévu pour durer de 6 à 12 mois. Le bénéficiaire peut toutefois quitter le dispositif de façon anticipée ou au contraire le prolonger jusqu'à 18 mois maximum. Les jeunes peuvent percevoir une allocation mensuelle pouvant aller jusqu'à 520 euros, en fonction de ses ressources et sous condition de respecter ses engagements. Contrairement à la Garantie jeunes qui s'inscrivait nécessairement dans un Pacea, le CEJ ne peut pas être concomitant avec un Pacea.

Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail destiné à permettre aux jeunes de 16 à 25 ans, aux demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats, d'acquérir une qualification professionnelle ou de compléter leur formation initiale au moyen d'une formation en alternance.

Contrat unique d'insertion / CUI

Le contrat unique d'insertion a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Correction des variations saisonnières / CVS

L'évolution d'une série statistique peut en général se décomposer en effets de trois facteurs : une tendance, une composante saisonnière et une composante irrégulière. La correction des variations saisonnières permet d'éliminer l'effet de fluctuations périodiques infra-annuelles dues au calendrier et aux saisons, de manière à faire ressortir les évolutions les plus significatives de la série. Celles-ci sont contenues dans la tendance et la composante irrégulière. Ainsi, par exemple, le taux de chômage désaisonnalisé supprime les variations dues au profil saisonnier habituel d'embauche pendant l'été et de mise à pied pendant l'hiver dans des secteurs d'activité comme l'agriculture et la construction.

Création d'entreprise

Une création d'entreprise correspond à la mise en oeuvre d'une nouvelle combinaison de facteurs de production avec pour restriction qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans cet événement.

La statistique de créations d'entreprises couvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Défaillance d'entreprise

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible. Remarque : il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation (voir cette dernière définition). Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Demandeurs d'emploi en fin de mois / DEFM

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Demandeurs d'emploi de longue durée / DELD

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits à pôle emploi en catégories A, B, C, depuis un an ou plus.

Demandeurs d'emploi de très longue durée / DETLD

Les demandeurs d'emploi de très longue durée (DETL) sont ceux inscrits à Pôle emploi depuis deux ans ou plus.

Emploi salarié / Emploi non salarié

Les personnes salariées travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre entité en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente, avec un lien de subordination.

Les non-salariés travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

Emplois francs

Expérimenté à partir du 1^{er} avril 2018 puis généralisé à la France entière au 1^{er} janvier 2020, le dispositif d'emploi franc est un dispositif qui permet à un employeur

de bénéficier d'une aide financière lorsqu'il embauche un habitant résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), en CDI ou en CDD d'au moins six mois.

Encours de crédits

L'encours est le montant total des crédits émis par une ou des institutions financières à une date donnée et non remboursés. Il s'agit donc d'un stock.

Enquête de conjoncture de la Banque de France

L'enquête est réalisée courant janvier par la Banque de France auprès d'un échantillon d'entreprises de différents secteurs d'activité.

Son but est d'apprécier dans de brefs délais les principales tendances de l'exercice précédent en matière d'activité, d'effectifs, d'investissements et de rentabilité, ainsi que les perspectives pour l'année qui commence. Cette enquête n'est pas exhaustive, sont exclues du champ de l'étude les entreprises agricoles.

Enquêtes de fréquentation touristique

L'enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques a pour objectif l'observation conjoncturelle de la fréquentation et l'étude de la structure de la clientèle, notamment de son origine géographique.

Elle couvre trois types d'établissements : les hôtels, les campings et les autres hébergements collectifs de tourisme (auberges de jeunesse, centres internationaux de séjour, centres sportifs, résidences de tourisme et résidences hôtelières, maisons familiales de vacances et villages de vacances). Les confinements successifs et restrictions de déplacements durant la crise sanitaire ont pesé sur les hébergements touristiques. Dans ce contexte, l'Insee a choisi de réduire leur charge en réalisant des enquêtes allégées, moins détaillées, conduisant à une livraison de résultats plus agrégés. Les résultats plus détaillés sont de nouveau disponibles à partir de l'été 2021, concernant notamment la fréquentation internationale.

Entreprise

L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

Estimations d'emploi localisées / ESTEL

Le concept central d'Estel est une synthèse ascendante des sources administratives utilisées avec prise en compte de la multi-activité. Estel mesure l'emploi selon un concept « BIT répertorié ».

Établissement

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'unité légale. Il produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...

Garantie Jeunes

Expérimentée à partir d'octobre 2013 puis généralisée en janvier 2017, la Garantie jeunes est un dispositif à destination des jeunes de 16 à 25 ans révolus, ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET) et en situation de précarité. Elle mêle d'une part un accompagnement vers l'emploi et la formation, assuré par les missions locales, et d'autre part le versement d'une allocation mensuelle selon les revenus du jeune. Sa durée initiale est de 9 ou 12 mois, pouvant atteindre 18 mois après renouvellement. La Garantie jeunes est une modalité et une phase d'accompagnement spécifique du Pacea. Au 1^{er} mars 2022, la Garantie jeunes est remplacée par le Contrat d'engagement jeune.

Heures rémunérées

Le volume d'heures rémunérées correspond à la durée pour laquelle le salarié est rémunéré sur une période. Cela inclut notamment les heures supplémentaires mais aussi les absences pour lesquelles le salarié perçoit une rémunération, comme les congés payés, les jours fériés ou les jours attribués au titre de la réduction du temps de travail. Ce volume d'heures rémunérées est une composante importante de l'activité économique, même s'il ne la mesure pas directement : d'une part, certaines absences sont considérées comme du travail rémunéré et d'autre part, la rémunération des salariés ne reflète pas toujours les fluctuations de leur productivité.

Hôtellerie de plein air (camping)

Les campings sont destinés à l'accueil de tentes, de caravanes, de résidences mobiles de loisirs et d'habitations légères de loisirs. Ils sont constitués d'emplacements nus ou équipés de l'une de ces installations,

ainsi que d'équipements communs. Les campings-caravanings classés le sont selon les nouvelles normes Atout France en vigueur depuis juillet 2012. Ils sont classés de 1 à 5 étoiles. Les conditions requises pour ce classement portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires, l'accessibilité aux personnes handicapées. Le territoire de comparaison nationale retenu est la France métropolitaine.

Indication géographique protégée (IGP)

Désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroulent au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.

Insertion par l'Activité Économique (IAE)

L'insertion par l'activité économique (IAE) consiste en un accompagnement dans l'emploi destiné à aider les personnes très éloignées de l'emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles afin de faciliter leur insertion sur le marché du travail. La spécificité du parcours d'insertion consiste à proposer un contrat de travail, doublé d'un accompagnement social et professionnel personnalisé, de façon à lever les principaux freins d'accès à l'emploi. En complément de l'accompagnement dispensé, les salariés peuvent bénéficier de formations adaptées à leurs besoins.

Intérim / Travail intérimaire / Travail temporaire

L'intérim (ou travail intérimaire ou travail temporaire) consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail temporaire.

Investissement

Les investissements corporels sont les investissements en actifs physiques destinés à être utilisés durablement par l'entreprise comme moyens de production (constructions, installations techniques, matériel et outillage industriels...).

Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, qui a été autorisé dans un permis de construire ou dans une non-opposition à une déclaration préalable.

Un permis de construire pour un logement individuel peut correspondre à plusieurs maisons individuelles, à ne pas confondre dans ce cas avec un logement collectif.

Logement collectif

Un logement collectif (appartement) fait partie d'un bâtiment dans lequel sont superposés plus de deux logements distincts et dont certains ne disposent pas d'un accès privatif.

Logement commencé

Un logement est considéré comme commencé (ou mis en chantier) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage). Un chantier est considéré ouvert lorsque les fouilles en rigole (i.e. creusement du sol pour permettre la construction) ou les fondations sont entreprises pour une partie ou la totalité des constructions autorisées.

Logement individuel

Un logement individuel est un logement dans une maison individuelle. Une maison individuelle peut comporter deux logements individuels s'ils ont été construits par le même maître d'ouvrage d'après le code de la construction et de l'habitation.

Low Cost

Stratégie commerciale consistant à proposer un bien ou un service (transport aérien, par exemple) à un prix inférieur à ceux que pratiquent habituellement les entreprises concurrentes.

Micro-entrepreneur

Un micro-entrepreneur bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusque 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

Nomenclature d'activités française / NAF rév. 2, 2008

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1^{er} janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que de la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE

rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes.

La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement : 21, 88, 272, 615 et 732 postes.

La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003). La NAF rév. 1 comporte cinq niveaux ayant respectivement 17, 31, 62, 224, et 712 postes.

La NAF rév. 1 avait succédé à la NAF qui était en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1993.

Nuitée

Nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)

Mis en place à partir de 2017, le PACEA est le cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il concerne tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus. Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs. En fonction de la situation et des besoins de l'intéressé, le bénéficiaire d'une allocation peut être accordé à un jeune en PACEA, destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie.

Parcours emploi compétences (PEC)

Depuis janvier 2018, les contrats aidés du secteur non-marchand (CUI-CAE) sont transformés en parcours emploi compétences. Dans le cadre du parcours emploi compétences, le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic brut, est modulé selon le type de public (PEC « tout public », PEC QPVZRR, PEC Jeunes).

Pôle emploi

Pôle emploi est un opérateur du service public de l'emploi. Il est issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau des Assedic qui est devenue effective par la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi. Il a pour mission d'accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leur recherche jusqu'au placement, assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, aider les entreprises dans leurs recrutements et recouvrer les cotisations.

L'objectif était de créer un opérateur qui permette notamment aux demandeurs d'emploi d'avoir un seul interlocuteur pour la gestion des offres d'emploi et de leur allocation. Pôle emploi existe juridiquement depuis le 19 décembre 2008, date de la première réunion de son conseil d'administration.

Population active (BIT)

La population active au sens du Bureau International du Travail (BIT) comprend les personnes en emploi au sens du BIT et les chômeurs au sens du BIT.

Population active occupée / personne en emploi (BIT)

Une personne en emploi au sens du Bureau International du Travail (BIT) est une personne de 15 ans ou plus ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours d'une semaine donnée ou absente de son emploi sous certaines conditions de motif (congrés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée.

Services aux entreprises

Les services rendus aux entreprises regroupent globalement les activités scientifiques et techniques et les services administratifs et de soutien.

Services aux particuliers

Les services aux particuliers se caractérisent par la mise à disposition d'une prestation technique ou intellectuelle principalement

à destination des particuliers (ou ménages), même si certains d'entre eux concernent également les entreprises.

Sit@del2

Sit@del2 est une base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables. Sit@del2 est la continuité de Sitadel, prenant en compte les nouvelles variables des formulaires mis en place lors de la réforme du droit des sols en octobre 2007.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière, se calculent des taux de chômage par sexe, par professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Remarque :

Le taux de chômage diffère de la part du chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population.

Taux de chômage (BIT)

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est le

rapport entre le nombre de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) et le nombre d'actifs au sens du BIT.

Taux d'occupation (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Le taux d'occupation est le rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupés et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts.

Taux d'ouverture

Rapport entre le nombre d'hôtels ouverts au moins un jour le mois de l'enquête et le nombre d'hôtels du parc.

Tourisme

Le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année.

Touriste

Visiteur qui passe au moins une nuit dans un hébergement pour un motif professionnel ou privé.

- **Résident (au sens du tourisme) :** personne résidant en France et réalisant un séjour touristique en France.
- **Non-résident (au sens du tourisme) :** personne résidant à l'étranger et réalisant un séjour touristique en France. ●

L'économie insulaire résiste même si les contraintes s'accumulent

Insee Conjoncture Corse Bilan économique 2022

n° 44

Juin 2023

En 2022, en dépit des événements sanitaire, géopolitique, climatique ou inflationniste, l'économie régionale reste résiliente. Grâce à une avant-saison retrouvée et une arrière-saison dynamique, le nombre de passagers hors croisiéristes atteint, comme en 2019, 8,3 millions de voyageurs. Ainsi, les chiffres d'affaires de l'hébergement-restauration et les nuitées passées dans les hôtels, campings et autres hébergements collectifs de tourisme dépassent même leur niveau d'avant crise.

Par rapport à 2021, les entreprises enquêtées par la Banque de France confirment l'augmentation de leur chiffre d'affaires et les recettes de TVA déclarées à la Direction régionale des finances publiques sont excédentaires. En matière de dépenses d'investissement, la hausse se poursuit dans l'industrie et la construction mais pas dans les établissements touristiques. Les encours de crédits bancaires progressent portés par les crédits à l'habitat et à l'équipement.

Avec 128 300 emplois en fin d'année, la croissance annuelle de l'emploi salarié perdure mais retrouve son rythme moyen d'avant crise. L'emploi dans la construction reste bien orienté. L'hébergement-restauration contribue à l'embellie avec de nombreux recrutements tandis que dans le commerce la croissance s'atténue. L'emploi industriel régional se stabilise. La hausse des créations d'entreprises reste portée par les micro-entreprises et les procédures de défaillances reprennent après leur suspension pendant la période Covid-19. Avec 6,0 % de la population active, le chômage, à l'instar du nombre de demandeurs d'emploi, se situe au point bas. Le marché de la construction reste en berne engendrant un faible stock de logements neufs en vente. En dépit des aléas, aussi climatiques, les productions de vins et clémentines sont abondantes et de qualité. La situation est plus mitigée pour les autres vergers et les productions animales.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur
[insee.fr](https://www.insee.fr)

